Transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Luz

Enquête publique organisée par arrêté municipal n°2023-DAAJ-0349 du 15 Février 2023 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

La présente enquête publique porte sur le projet de transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal de plusieurs voies privées ouvertes à la circulation publique situées sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Luz.

Cette enquête publique est organisée dans les formes prescrites par les articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'Urbanisme et conformément aux dispositions des articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 du Code de la voirie routière. Jusqu'à leur incorporation éventuelle dans la voirie communale, les voies appartiennent aux personnes physiques ou morales indiquées dans les tableaux joints.

A) DEFINITION DU PROJET

La commune souhaite régulariser la situation de plusieurs voies routières et piétonnes restées privées en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.

Il s'agit des voies dénommées :

- Avenue Pierre Loti
- Avenue George Meliès
- Avenue Ibignarry
- Rue du Docteur Marie-Thérèse Wauthier
- Allée des Fleurs (partiellement)
- Rue Itsas Mendi (partiellement)
- Impasse Yoko Lekua (partiellement)

Il s'agit de voies ouvertes à la circulation publique permettant la desserte et la traversée de quartiers ou de connexion entre quartiers.

Ces voies de circulation appartiennent par tronçons (ou demies-voies) aux riverains. Leur statut privé est lié à la préexistence d'anciens lotissements privés.

Ces voies sont aujourd'hui largement fréquentées par les piétons et automobilistes, au-delà du simple usage des résidents et riverains.

En tant que propriétaire de ces voies, la commune assurera ensuite toutes les obligations qui en découlent, dont l'entretien et l'éclairage public. Les projets éventuels de requalification et réaménagement de ces voies pourront également être conduits par la Ville.

La décision de transfert du statut de ces voies privées a été actée par une délibération du conseil municipal en date du 2 Juillet 2021.

Une procédure amiable n'a pu aboutir, notamment en raison de la disparition ou de l'impossibilité d'entrer en contact d'interlocuteurs physiques pour certaines personnes morales.

Ainsi, dans un souci d'efficience, la commune a choisi d'engager une unique procédure de transfert d'office de plusieurs voies jugées prioritaires dans le domaine public communal.

La procédure de transfert d'office de la propriété des voies privées à la circulation publique est prévue par les articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitation peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Par délibération n°21 du 2 Juillet 2021, la commune de Saint-Jean-de-Luz a décidé d'engager la procédure administrative de transfert dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique des voies mentionnées ci-dessous (localisation du projet), pour lesquelles la commune assurera le rôle de propriétaire/ gestionnaire.

Identification des propriétaires

La liste des propriétaires mentionnés dans le présent dossier provient du Serveur Professionnel des Données Cadastrales (SPDC), auquel ont accès notamment les notaires et les géomètres-experts, dans leur mission de délégation du service public.

Localisation du projet

Les voies concernées par le projet de transfert d'office dans le domaine public communal sont les suivantes :

- Avenue Pierre Loti
- Avenue George Meliès
- Avenue Ibignarry
- Rue du Docteur Marie-Thérèse Wauthier
- Allée des Fleurs (partiellement)
- Rue Itsas Mendi (partiellement)
- Impasse Yoko Lekua (partiellement)

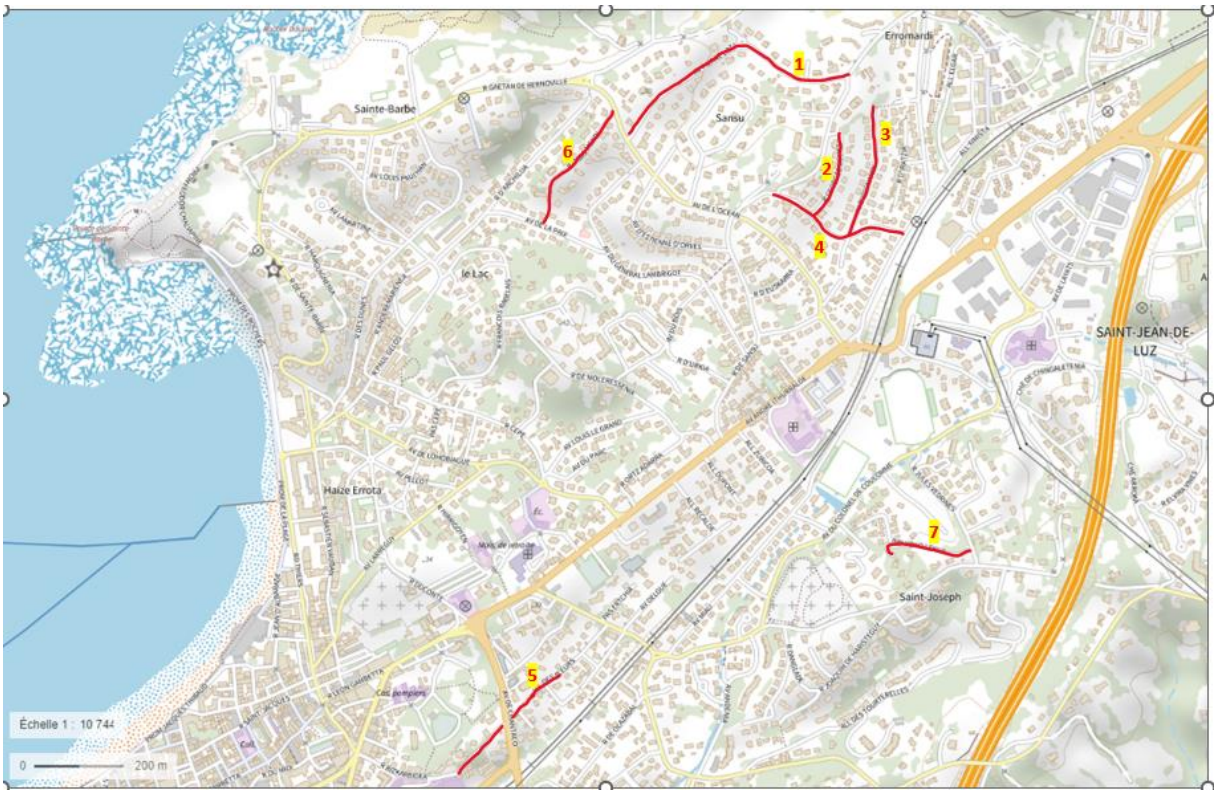

Plan de localisation des voies

- *N°1 : Avenue Pierre Loti*
- *N°2 : Avenue George Méliès*
- *N°3 : Avenue Ibignarry*
- *N°4 : Rue du Docteur Marie-Thérèse Wauthier*
- *N°5 : Allée des Fleurs (partiellement)*
- *N°6 : Rue Itsas Mendi (partiellement)*
- *N°7 : Impasse Yoko Lekua (partiellement)*

Dénomination de la voie	Parcelle(s)	Linéaire voirie (mètres)	Superficie	Propriétaires
Avenue Pierre Loti	Cf p.7 et p.8 et annexes	616,06 m	7 610 m²	Cf p.7 et p.8
Avenue George Meliés	Cf p.10 et annexes	192,50 m	1 481 m²	Cf p.10
Avenue Ibignarry	Cf p.13 et annexes	290,20 m	3 138 m²	Cf p.13
Rue du Docteur Marie-Thérèse Wauthier	Cf p.16 et annexes		295 m²	Cf p.16
Allée des Fleurs	Cf p.19 et annexes	133 m	1 838 m²	Cf p.19
Rue Itsas Mendi	Cf p.22 et annexes	112 m	1 650 m²	Cf p.22
Impasse Yoko Lekua	Cf p.23 et annexes	72,10 m	444	Cf. p.23

Toutes les voies mentionnées dans ce tableau sont :

- Entretenues par la commune de Saint-Jean-de-Luz et aux frais de celles-ci ;
- Desservies en eau potable et raccordées à l'assainissement collectif dont les réseaux sont entretenus à la charge de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, gestionnaire des réseaux ;
- Desservies en éclairage public par la commune de Saint-Jean-de-Luz à la charge de celle-ci ;
- Desservies par un réseau pluvial entretenu aux frais de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

1/ **<u>Avenue Pierre Loti</u>**

L'avenue Pierre Loti est une voie traversante, issue d'un ancien lotissement. Elle est ouverte à la circulation publique.
La voirie concernée est dans un bon état de conservation.
L'éclairage public est en bon état.

La voie a été requalifiée et des aménagements annexes (places de parking longitudinales, terre-pleins…) ont été réalisés par la commune il y a une dizaine d'années.

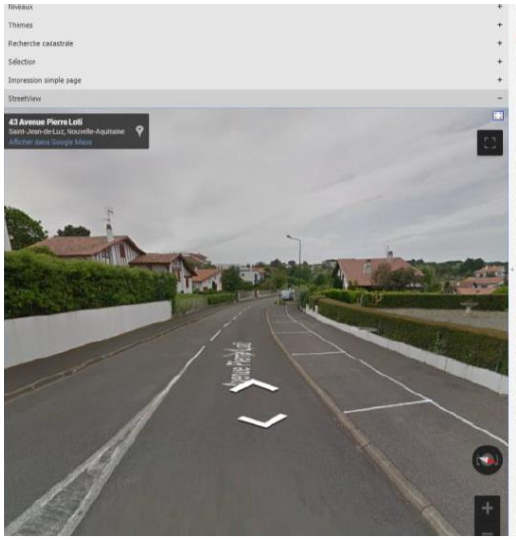

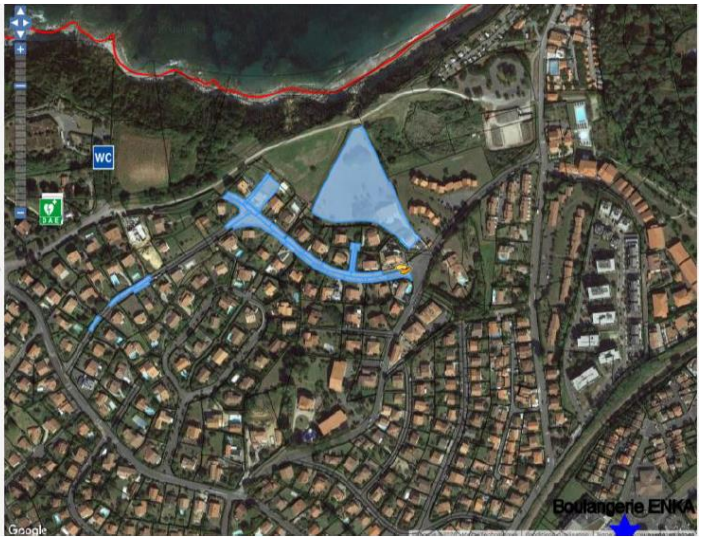

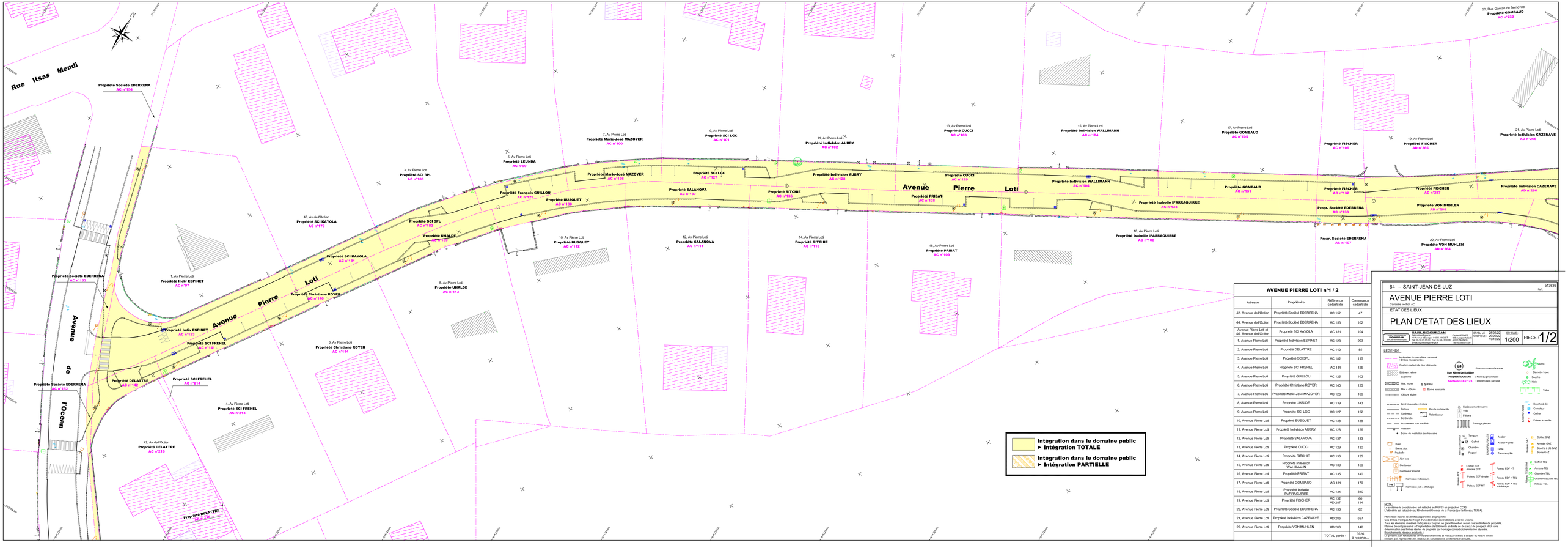

AVENUE PIERRE LOTI n°1 / 2

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
42, Avenue de l'Océan	Propriété Société EDERRENA	AC 152	47
44, Avenue de l'Océan	Propriété Société EDERRENA	AC 153	102
Avenue Pierre Loti et 46, Avenue de l'Océan	Propriété SCI KAYOLA	AC 181	104
1, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision ESPINET	AC 123	293
2, Avenue Pierre Loti	Propriété DELATTRE	AC 142	85
3, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI 3PL	AC 182	115
4, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI FREHEL	AC 141	125
5, Avenue Pierre Loti	Propriété GUILLOU	AC 125	102
6, Avenue Pierre Loti	Propriété Christiane ROYER	AC 140	125
7, Avenue Pierre Loti	Propriété Marie-José MAZOYER	AC 126	106
8, Avenue Pierre Loti	Propriété UHALDE	AC 139	143
9, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI LGC	AC 127	122
10, Avenue Pierre Loti	Propriété BUSQUET	AC 138	138
11, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision AUBRY	AC 128	126
12, Avenue Pierre Loti	Propriété SALANOVA	AC 137	133
13, Avenue Pierre Loti	Propriété CUCCI	AC 129	130
14, Avenue Pierre Loti	Propriété RITCHIE	AC 136	125
15, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision WALLIMANN	AC 130	150
16, Avenue Pierre Loti	Propriété PRIBAT	AC 135	140
17, Avenue Pierre Loti	Propriété GOMBAUD	AC 131	170
18, Avenue Pierre Loti	Propriété Isabelle IPARRAGUIRRE	AC 134	340
19, Avenue Pierre Loti	Propriété FISCHER	AC 132 AD 287	60 114
20, Avenue Pierre Loti	Propriété Société EDERRENA	AC 133	62
21, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision CAZENAVE	AD 286	627
22, Avenue Pierre Loti	Propriété VON MUHLEN	AD 288	142
		TOTAL partie 1	3926 à reporter...

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636
Ref :

AVENUE PIERRE LOTI

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BIGOURDAN
SARL BIGOURDAN
41 Avenue d'Espagne 64500 ANGLET
Tél. 05 59 03 94 94 - Fax 05 59 63 80 71
Email: bigourdan@wanadoo.fr
Géomètre-Expert
Mikel Lacquement DUCAS
Tél. 05 59 03 94 94
Tél. 05 59 63 79 34

ETAB.LE : 26/06/22
RCDFE LE : 29/09/22
19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 1/2

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral « limites non garanties »
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Sculptures
- Mur, muret
- Mur + clôture
- Clôture légère
- 03 — Rue Albert Le Barillier / Propriété DURAND — Nom + numéro de voirie / Nom du propriétaire / Section CO n°123 — Identification parcelle
- Filler
- Borne existante
- Bord chaussée + trottoir
- Bâtiau
- Cantiveau
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Bande podotactile
- Ralentisseur
- Stationnement réservé
- Vélo
- Pictogrammes
- Passage piétons
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneaux pub / affichage
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon/grille
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL
- Conifère
- Clairière tronc
- Souche
- Haie
- Talus
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie

NOTA :
Le système de coordonnées est rattache au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Les limites figurées ne sont pas le résultat d'une opération cadastrale avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments ou limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement séparés.
Branchements réseaux existants :
Les informations relatives aux réseaux branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterraines éventuels.

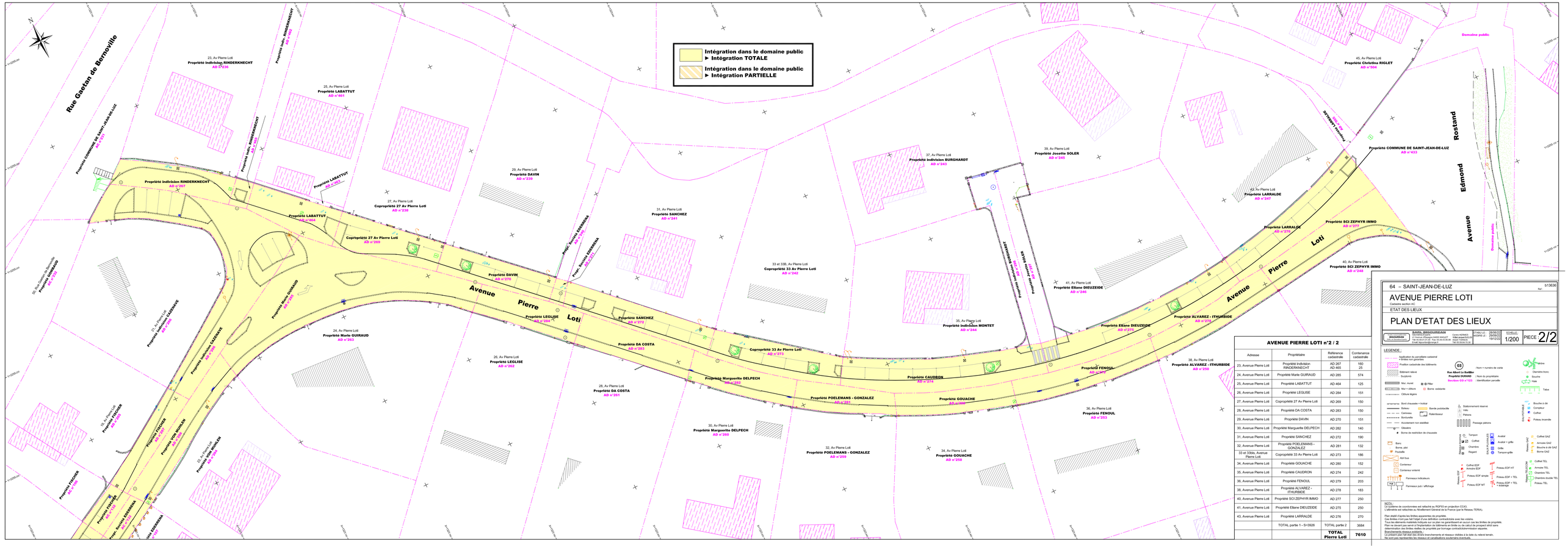

AVENUE PIERRE LOTI n°2 / 2

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
23, Avenue Pierre Lotî	Propriété indivision RINDERKNECHT	AD 267 AD 465	160 25
24, Avenue Pierre Lotî	Propriété Marie GUIRAUD	AD 285	574
25, Avenue Pierre Lotî	Propriété LABATTUT	AD 464	125
26, Avenue Pierre Lotî	Propriété LEGLISE	AD 284	151
27, Avenue Pierre Lotî	Copropriété 27 Av Pierre Lotî	AD 269	150
28, Avenue Pierre Lotî	Propriété DA COSTA	AD 283	150
29, Avenue Pierre Lotî	Propriété DAVIN	AD 270	151
30, Avenue Pierre Lotî	Propriété Marguerite DELPECH	AD 282	140
31, Avenue Pierre Lotî	Propriété SANCHEZ	AD 272	190
32, Avenue Pierre Lotî	Propriété POELEMANS - GONZALEZ	AD 281	132
33 et 33bis, Avenue Pierre Lotî	Copropriété 33 Av Pierre Lotî	AD 273	186
34, Avenue Pierre Lotî	Propriété GOUACHE	AD 280	152
35, Avenue Pierre Lotî	Propriété CAUDRON	AD 274	242
36, Avenue Pierre Lotî	Propriété FENOUL	AD 279	203
38, Avenue Pierre Lotî	Propriété ALVAREZ - ITHURBIDE	AD 278	183
40, Avenue Pierre Lotî	Propriété SCI ZEPHYR IMMO	AD 277	250
41, Avenue Pierre Lotî	Propriété Eliane DIEUZEIDE	AD 275	250
43, Avenue Pierre Lotî	Propriété LARRALDE	AD 276	270
	TOTAL partie 1 - S=3926	TOTAL partie 2	3684
		TOTAL Pierre Lotî	**7610**

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

Ref : b13636

AVENUE PIERRE LOTI

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BIGOURDAN
SARL BIGOURDAN
41 Avenue d'Espagne 64500 ANGLET
Tél 05.59.03.94.94 - Fax 05.59.63.90.
Email: bigourdan@wanadoo.fr
Géomètre-Expert
Mikel Lacaze(NG128)
Jérôme Lissar(NG129)
Tél 05.59.63.76.26

ETAB.LE : 26/06/22
MODIFIE LE : 29/09/22
19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 2/2

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral + limites non garanties
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Sculptures
- Mur, muret
- Filler
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bâtiau
- Bande podotactile
- Caniveau
- Ralentisseur
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneaux pub / affichage
- 03 Rue Albert Le Barillier / Propriété DURAND / Section CO n°123
- Nom + numéro de voie
- Nom du propriétaire
- Identification parcelle
- Stationnement réservé
- Vélo
- Pelouse
- Passage piétons
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon+grille
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Chambre
- Tabac
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Les limites de propriété ne sont pas matérialisées sauf particulière avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement réparti.
Branchements réseaux existants :
Les plans ne figurent pas les réseaux branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

AVENUE PIERRE LOTI			
Adresse	**Propriétaire**	**Référence cadastrale**	**Contenance cadastrale (m²)**
42, Avenue de l'Océan	Propriété Société EDERRENA	AC 152	47
44, Avenue de l'Océan	Propriété Société EDERRENA	AC 153	102
Avenue Pierre Loti et 46, Avenue de l'Océan	Propriété SCI KAYOLA	AC 181	104
1, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision ESPINET	AC 123	293
2, Avenue Pierre Loti	Propriété DELATTRE	AC 142	85
3, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI 3PL	AC 182	115
4, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI FREHEL	AC 141	125
5, Avenue Pierre Loti	Propriété GUILLOU	AC 125	102
6, Avenue Pierre Loti	Propriété Christiane ROYER	AC 140	125
7, Avenue Pierre Loti	Propriété Marie-José MAZOYER	AC 126	106
8, Avenue Pierre Loti	Propriété UHALDE	AC 139	143
9, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI LGC	AC 127	122
10, Avenue Pierre Loti	Propriété BUSQUET	AC 138	138
11, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision AUBRY	AC 128	126
12, Avenue Pierre Loti	Propriété SALANOVA	AC 137	133
13, Avenue Pierre Loti	Propriété CUCCI	AC 129	130
14, Avenue Pierre Loti	Propriété RITCHIE	AC 136	125
15, Avenue Pierre Loti	Propriété indivision WALLIMANN	AC 130	150
16, Avenue Pierre Loti	Propriété PRIBAT	AC 135	140
17, Avenue Pierre Loti	Propriété GOMBAUD	AC 131	170
18, Avenue Pierre Loti	Propriété Isabelle IPARRAGUIRRE	AC 134	340
19, Avenue Pierre Loti	Propriété FISCHER	AC 132	60
19, Avenue Pierre Loti	Propriété FISCHER	AD 287	114
20, Avenue Pierre Loti	Propriété Société EDERRENA	AC 133	62
21, Avenue Pierre Loti	Propriété indivision CAZENAVE	AD 286	627
22, Avenue Pierre Loti	Propriété VON MUHLEN	AD 288	142
23, Avenue Pierre Loti	Propriété indivision RINDERKNECHT	AD 267	160
23, Avenue Pierre Loti	Propriété indivision RINDERKNECHT	AD 465	25
24, Avenue Pierre Loti	Propriété Marie GUIRAUD	AD 285	574
25, Avenue Pierre Loti	Propriété LABATTUT	AD 464	125
26, Avenue Pierre Loti	Propriété LEGLISE	AD 284	151
27, Avenue Pierre Loti	Copropriété 27 Av Pierre Loti	AD 269	150
28, Avenue Pierre Loti	Propriété DA COSTA	AD 283	150
29, Avenue Pierre Loti	Propriété DAVIN	AD 270	151
30, Avenue Pierre Loti	Propriété Marguerite DELPECH	AD 282	140
31, Avenue Pierre Loti	Propriété SANCHEZ	AD 272	190

32, Avenue Pierre Loti	Propriété POELEMANS - GONZALEZ	AD 281	132
33 et 33bis, Avenue Pierre Loti	Copropriété 33 Av Pierre Loti	AD 273	186
34, Avenue Pierre Loti	Propriété GOUACHE	AD 280	152
35, Avenue Pierre Loti	Propriété CAUDRON	AD 274	242
36, Avenue Pierre Loti	Propriété FENOUL	AD 279	203
38, Avenue Pierre Loti	Propriété ALVAREZ - ITHURBIDE	AD 278	183
40, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI ZEPHYR IMMO	AD 277	250
41, Avenue Pierre Loti	Propriété Eliane DIEUZEIDE	AD 275	250
43, Avenue Pierre Loti	Propriété LARRALDE	AD 276	270
		TOTAL	***7610 m²***

2/ Avenue George Méliès

L'avenue George Meliès est une voie traversante, issue d'un ancien lotissement. Elle est ouverte à la circulation publique (pédestre et automobile).

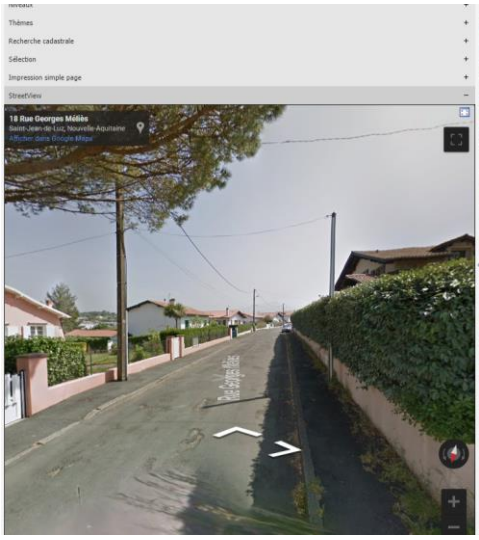

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636
Ref :

AVENUE Georges MELIES / AVENUE D'IBIGNARY

Cartelets section AD

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BROUSSAIN
Géomètre-Expert

SARL BRIGOURDAN
Géomètres-Experts
12 Avenue d'Espagne 64500 SAINT-JEAN DE LUZ
Tel 05 59 51 07 07 - Fax 05 59 43 04 00
mail : luz.cen@brigourdan.fr

Centre HERMES
Hélioparc BATH 2
2 avenue Pierre Angot
64053 PAU Cedex 9
Tel 05 59 84 24 55

ETABLI LE	28/06/22	ECHELLE	PIECE : 1
MODIFIE LE	28/09/22	1/200	
TIRE LE	28/09/22		

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral
- Limite de propriété
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Mur + clôture
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Caniveau
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Eaux: Borne, plot, Poubelle, Abri bus, Conteneur, Conteneur enterré, Panneaux indicateurs, Panneaux pub / affichage
- 03 — Rue Albert Le Barillier / Propriété DURAND / Section CD n°123 — Nom + numéro de voirie / Nom des propriétaires / Identification parcelle
- Filer / Borne existante
- Stationnement réservé / Vélo / Piétons / Passage piétons
- Tampon / Coffret / Chambre / Regard
- Avaloir / Avaloir + grille / Grille / Tampon-grille
- Coffret EDF / Armoire EDF / Poteau EDF simple / Poteau EDF MT / Poteau EDF HT / Poteau EDF + TEL / Poteau EDF + TEL + éclairage
- Haie / Clairière tronc / Souche / Haie / Talus
- Bouche à clé / Compteur / Coffret / Poteau incendie
- Coffret GAZ / Armoire GAZ / Bouche à clé GAZ / Borne GAZ
- Coffret TEL / Armoire TEL / Chambre TEL / Chambre double TEL / Poteau TEL
- Poteau HTA / Coffret HTA / Transfo HTA / Coffret BT / Poteau BT

NOTA :
L'ensemble de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
Laboratoire est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Le plan de délimitation ne pourra être établi que par un géomètre-expert qui fixera les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou au calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement réalisé par un géomètre-expert inscrit au tableau.
Le présent plan fabriqué avec divers logiciels bureautiques et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterraines éventuels.

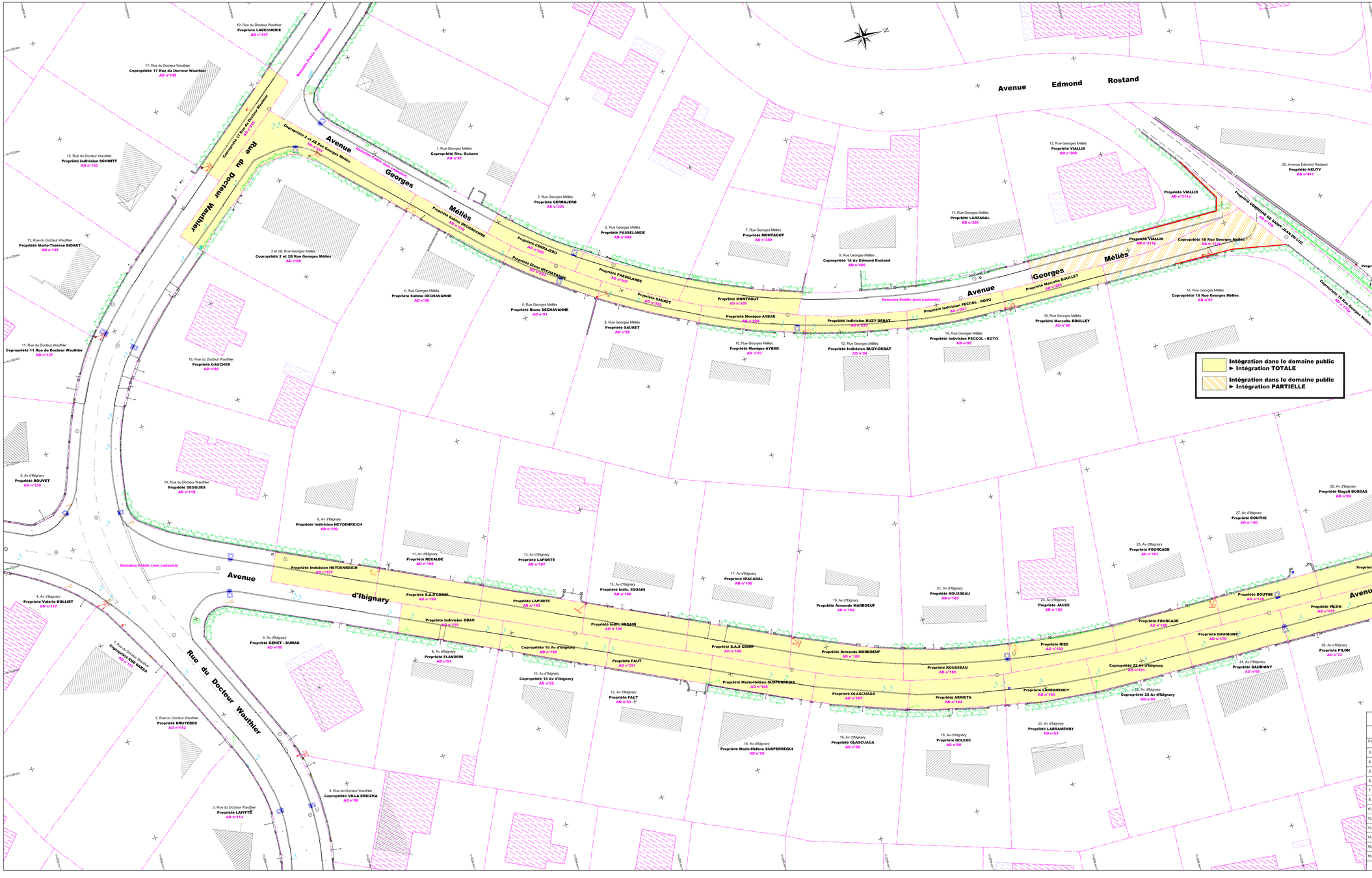

AVENUE D'IBIGNARY

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
8, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision OBAC	AD 195	127
9, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision HEYDENREICH	AD 197	120
10, Avenue d'Ibignary	Copropriété 16 Av d'Ibignary	AD 192	136
11, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 194	120
12, Avenue d'Ibignary	Propriété FAUT	AD 191	120
13, Avenue d'Ibignary	Propriété LAPORTE	AD 193	133
14, Avenue d'Ibignary	Propriété Marie-Hélène SUSPERREGUI	AD 188	124
15, Avenue d'Ibignary	Propriété Indiv. ESOAIN	AD 190	127
16, Avenue d'Ibignary	Propriété OLASCUAGA	AD 187	117
17, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 189	127
18, Avenue d'Ibignary	Propriété ARRIETA	AD 184	117
19, Avenue d'Ibignary	Propriété Armande MARBOEUF	AD 186	130
20, Avenue d'Ibignary	Propriété LARRAMENDY	AD 183	110
21, Avenue d'Ibignary	Propriété ROUSSEAU	AD 185	118
22, Avenue d'Ibignary	Copropriété 22 Av d'Ibignary	AD 181	129
23, Avenue d'Ibignary	Propriété RIES	AD 182	114
24, Avenue d'Ibignary	Propriété DAUBIGNY	AD 179	129
25, Avenue d'Ibignary	Propriété FOURCADE	AD 180	132
26, Avenue d'Ibignary	Propriété PILON	AD 177	125
27, Avenue d'Ibignary	Propriété DOUTHE	AD 178	126
28, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision NOEL	AD 175	120
29, Avenue d'Ibignary	Propriété Magali BORDAS	AD 176	119
30, Avenue d'Ibignary	Propriété VALISEAU	AD 174 partie	192
31, Avenue d'Ibignary	Propriété FOSSERIES	AD 173 partie	226
		TOTAL	**3138**

AVENUE GEORGES MELIES

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
2 et 2 bis, Rue Georges Mélès	Copropriété 2 et 2B Rue Georges Mélès	AD 215	307
3, Rue Georges Mélès	Propriété CERRAJERO	AD 306	82
4, Rue Georges Mélès	Propriété Sabine DECHAVANNE	AD 219	90
5, Rue Georges Mélès	Propriété PASSELANDE	AD 307	83
6, Rue Georges Mélès	Propriété Diane DECHAVANNE	AD 220	76
7, Rue Georges Mélès	Propriété MONTAGUT	AD 308	95
8, Rue Georges Mélès	Propriété SAURET	AD 222	84
10, Rue Georges Mélès	Propriété Monique AYBAR	AD 224	86
12, Rue Georges Mélès	Propriété Indivision BUZY-DEBAT	AD 225	76
13, Rue Georges Mélès	Propriété VIALLIX	AD 311 partie	166
14, Rue Georges Mélès	Propriété Indivision PECCOL - ROYO	AD 227	78
16, Rue Georges Mélès	Propriété Marcelle BOULLEY	AD 228	86
18, Rue Georges Mélès	Copropriété 18 Rue Georges Mélès	AD 172 partie	172
		TOTAL	**1481**

AVENUE GEORGE MELIES			
Adresse	**Propriétaire**	**Référence cadastrale**	**Contenance cadastrale (m²)**
2 et 2 bis, Rue Georges Méliès	Copropriété 2 et 2B Rue Georges Méliès	AD 215	307
3, Rue Georges Méliès	Propriété CERRAJERO	AD 306	82
4, Rue Georges Méliès	Propriété Sabine DECHAVANNE	AD 219	90
5, Rue Georges Méliès	Propriété PASSELANDE	AD 307	83
6, Rue Georges Méliès	Propriété Diane DECHAVANNE	AD 220	76
7, Rue Georges Méliès	Propriété MONTAGUT	AD 308	95
8, Rue Georges Méliès	Propriété SAURET	AD 222	84
10, Rue Georges Méliès	Propriété Monique AYBAR	AD 224	86
12, Rue Georges Méliès	Propriété Indivision BUZY-DEBAT	AD 225	76
13, Rue Georges Méliès	Propriété VIALLIX	AD 311 partie	166
14, Rue Georges Méliès	Propriété Indivision PECCOL - ROYO	AD 227	78
16, Rue Georges Méliès	Propriété Marcelle BOULLEY	AD 228	86
18, Rue Georges Méliès	Copropriété 18 Rue Georges Méliès	AD 172 partie	172
		TOTAL	***1481***

3/ Avenue d'Ibignarry

L'avenue Ibignarry est une voie traversante, issue d'un ancien lotissement. Elle est ouverte à la circulation publique (pédestre et automobile).

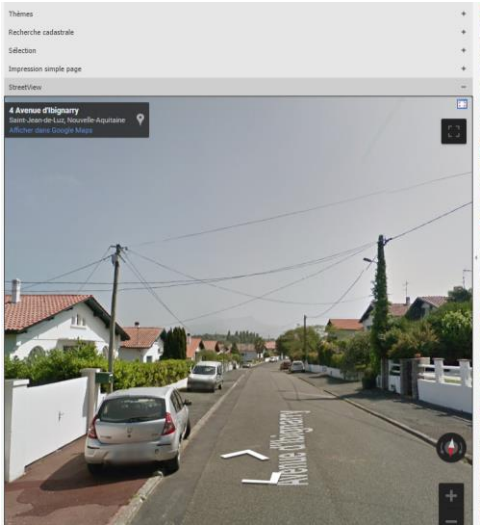

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636
Ref :

AVENUE Georges MELIES / AVENUE D'IBIGNARY

Cartelets section AD

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BROUSSAIN
Géomètre-Expert

SARL BRIGOURDAN
Géomètres-Experts
12 Avenue d'Espagne 64500 SAINT-JEAN DE LUZ
Tel 05 59 51 07 07 - Fax 05 59 43 04 00
mail : luz.cen@brigourdan.fr

Centre HERMES
Hélioparc BATH 2
2 avenue Pierre Angot
64053 PAU Cedex 9
Tel 05 59 84 24 55

ETABLI LE	28/06/22	ECHELLE	PIECE : 1
MODIFIE LE	28/09/22	1/200	
TIRE LE	28/09/22		

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral
- Limite de propriété
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Mur + clôture
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Caniveau
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Eaux: Borne, plot, Poubelle, Abri bus, Conteneur, Conteneur enterré, Panneaux indicateurs, Panneaux pub / affichage
- 03 — Rue Albert Le Barillier / Propriété DURAND / Section CD n°123 — Nom + numéro de voirie / Nom des propriétaires / Identification parcelle
- Filer / Borne existante
- Stationnement réservé / Vélo / Piétons / Passage piétons
- Tampon / Coffret / Chambre / Regard
- Avaloir / Avaloir + grille / Grille / Tampon-grille
- Coffret EDF / Armoire EDF / Poteau EDF simple / Poteau EDF MT / Poteau EDF HT / Poteau EDF + TEL / Poteau EDF + TEL + éclairage
- Haie / Clairière tronc / Souche / Haie / Talus
- Bouche à clé / Compteur / Coffret / Poteau incendie
- Coffret GAZ / Armoire GAZ / Bouche à clé GAZ / Borne GAZ
- Coffret TEL / Armoire TEL / Chambre TEL / Chambre double TEL / Poteau TEL
- Poteau HTA / Coffret HTA / Transfo HTA / Coffret BT / Poteau BT

NOTA :
L'ensemble de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
Laboratoire est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Le plan de délimitation ne pourra être établi que par un géomètre-expert qui fixera les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou au calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement réalisé par un géomètre-expert inscrit au tableau.
Le présent plan fabriqué avec divers logiciels bureautiques et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterraines éventuels.

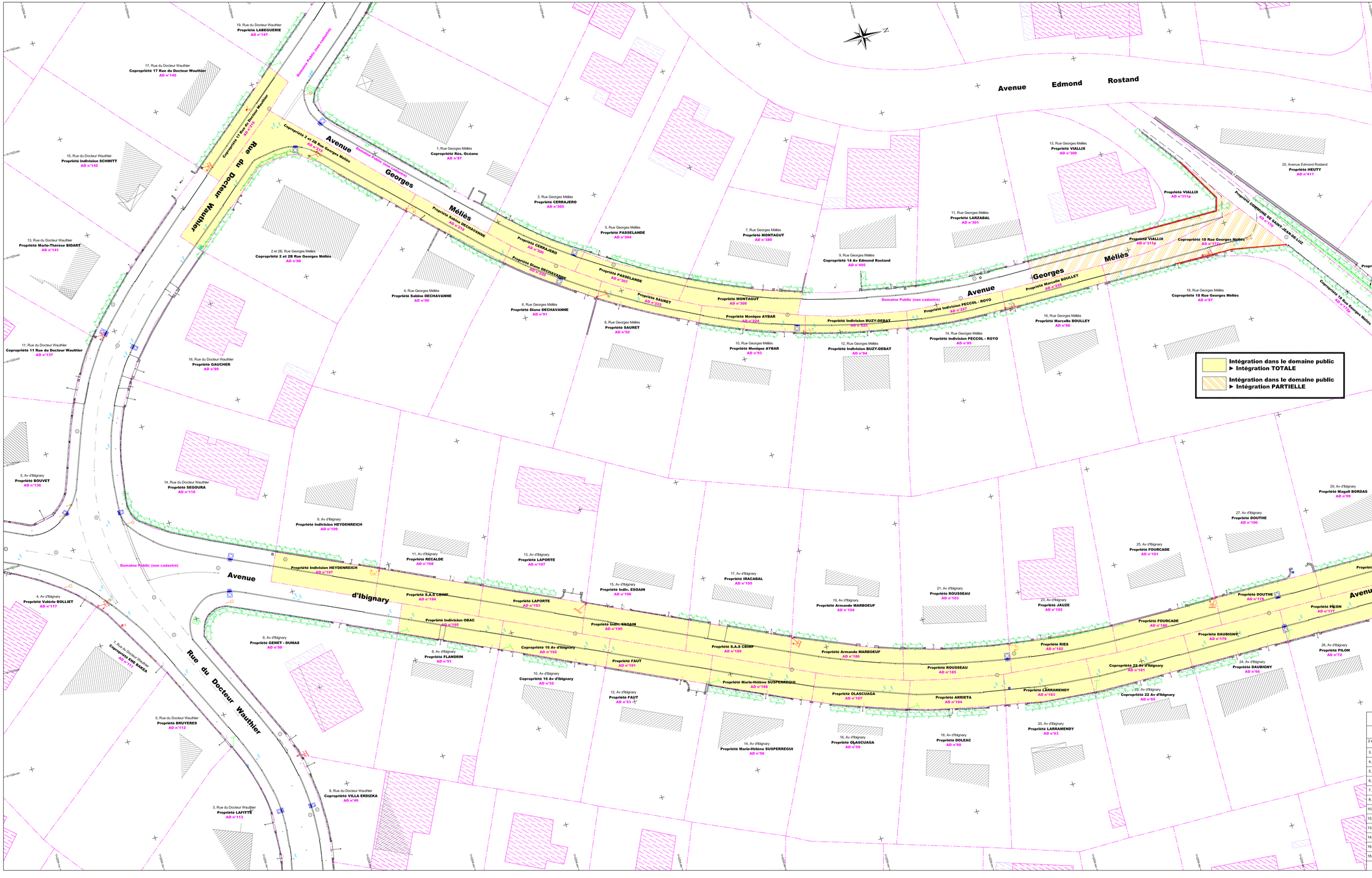

AVENUE D'IBIGNARY

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
8, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision OBAC	AD 195	127
9, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision HEYDENREICH	AD 197	120
10, Avenue d'Ibignary	Copropriété 16 Av d'Ibignary	AD 192	136
11, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 194	120
12, Avenue d'Ibignary	Propriété FAUT	AD 191	120
13, Avenue d'Ibignary	Propriété LAPORTE	AD 193	133
14, Avenue d'Ibignary	Propriété Marie-Hélène SUSPERREGUI	AD 188	124
15, Avenue d'Ibignary	Propriété Indiv. ESOAIN	AD 190	127
16, Avenue d'Ibignary	Propriété OLASCUAGA	AD 187	117
17, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 189	127
18, Avenue d'Ibignary	Propriété ARRIETA	AD 184	117
19, Avenue d'Ibignary	Propriété Armande MARBOEUF	AD 186	130
20, Avenue d'Ibignary	Propriété LARRAMENDY	AD 183	110
21, Avenue d'Ibignary	Propriété ROUSSEAU	AD 185	118
22, Avenue d'Ibignary	Copropriété 22 Av d'Ibignary	AD 181	129
23, Avenue d'Ibignary	Propriété RIES	AD 182	114
24, Avenue d'Ibignary	Propriété DAUBIGNY	AD 179	129
25, Avenue d'Ibignary	Propriété FOURCADE	AD 180	132
26, Avenue d'Ibignary	Propriété PILON	AD 177	125
27, Avenue d'Ibignary	Propriété DOUTHE	AD 178	126
28, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision NOEL	AD 175	120
29, Avenue d'Ibignary	Propriété Magali BORDAS	AD 176	119
30, Avenue d'Ibignary	Propriété VALISEAU	AD 174 partie	192
31, Avenue d'Ibignary	Propriété FOSSERIES	AD 173 partie	226
		TOTAL	**3138**

AVENUE GEORGES MELIES

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
2 et 2 bis, Rue Georges Mélès	Copropriété 2 et 2B Rue Georges Mélès	AD 215	307
3, Rue Georges Mélès	Propriété CERRAJERO	AD 306	82
4, Rue Georges Mélès	Propriété Sabine DECHAVANNE	AD 219	90
5, Rue Georges Mélès	Propriété PASSELANDE	AD 307	83
6, Rue Georges Mélès	Propriété Diane DECHAVANNE	AD 220	76
7, Rue Georges Mélès	Propriété MONTAGUT	AD 308	95
8, Rue Georges Mélès	Propriété SAURET	AD 222	84
10, Rue Georges Mélès	Propriété Monique AYBAR	AD 224	86
12, Rue Georges Mélès	Propriété Indivision BUZY-DEBAT	AD 225	76
13, Rue Georges Mélès	Propriété VIALLIX	AD 311 partie	166
14, Rue Georges Mélès	Propriété Indivision PECCOL - ROYO	AD 227	78
16, Rue Georges Mélès	Propriété Marcelle BOULLEY	AD 228	86
18, Rue Georges Mélès	Copropriété 18 Rue Georges Mélès	AD 172 partie	172
		TOTAL	**1481**

AVENUE D'IBIGNARY			
Adresse	**Propriétaire**	**Référence cadastrale**	**Contenance cadastrale (m²)**
8, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision OBAC	AD 195	127
9, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision HEYDENREICH	AD 197	120
10, Avenue d'Ibignary	Copropriété 16 Av d'Ibignary	AD 192	136
11, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 194	120
12, Avenue d'Ibignary	Propriété FAUT	AD 191	120
13, Avenue d'Ibignary	Propriété LAPORTE	AD 193	133
14, Avenue d'Ibignary	Propriété Marie-Hélène SUSPERREGUI	AD 188	124
15, Avenue d'Ibignary	Propriété Indiv. ESOAIN	AD 190	127
16, Avenue d'Ibignary	Propriété OLASCUAGA	AD 187	117
17, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 189	127
18, Avenue d'Ibignary	Propriété ARRIETA	AD 184	117
19, Avenue d'Ibignary	Propriété Armande MARBOEUF	AD 186	130
20, Avenue d'Ibignary	Propriété LARRAMENDY	AD 183	110
21, Avenue d'Ibignary	Propriété ROUSSEAU	AD 185	118
22, Avenue d'Ibignary	Copropriété 22 Av d'Ibignary	AD 181	129
23, Avenue d'Ibignary	Propriété RIES	AD 182	114
24, Avenue d'Ibignary	Propriété DAUBIGNY	AD 179	129
25, Avenue d'Ibignary	Propriété FOURCADE	AD 180	132
26, Avenue d'Ibignary	Propriété PILON	AD 177	125
27, Avenue d'Ibignary	Propriété DOUTHE	AD 178	126
28, Avenue d'Ibignary	Propriété indivision NOEL	AD 175	120
29, Avenue d'Ibignary	Propriété Magali BORDAS	AD 176	119
30, Avenue d'Ibignary	Propriété VALISEAU	AD 174 partie	192
31, Avenue d'Ibignary	Propriété FOSSERIES	AD 173 partie	226
		TOTAL	***3138***

4/ Rue Marie-Thérèse Wauthier

La rue Marie-Thérèse Wauthier est une voie traversante, ouverte à la circulation publique (pédestre et automobile).

La voirie concernée est dans un bon état de conservation.
L'éclairage public est en bon état.

La majeure partie de la voie relève du domaine public communale. Seules quelques demie-voies restent à intégrer dans le domaine public communal.

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636

Rue

RUE DU DOCTEUR Marie-Térèse WAUTHIER

Cadastre section AD

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BAGOURDAN
Géomètre-Expert

BARIL BIGOURDAN
Géomètre-Expert DPLG
2 Avenue d'Espagne 64600 ANGLET
Tél: 05 59 41 31 00 - Fax: 05 59 41 64 00
Email: bbgurdan@orange.fr

Cartes HERMES
SIRet:(siret)34324
APE: 7490B-75
Tél: 05 59 54 15 00

ETABLI LE :	26/06/22
MODIFIE LE :	29/09/22
	19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 1

LEGENDE :

- Alignement du parcellaire cadastral + limites non jornalières
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Pilier
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Bande podotactile
- Cassis
- Abaisseur
- Bordurette
- Accidentant non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneaux pub / affichage
- 03 — Rue Albert Le Barillier — Propriété DURAND — Section ISA n° 123 — Nom + numéro de voirie — Nom du propriétaire — Identification parcelle
- Stationnement réservé
- Vélo
- Piétons
- Passage piétons
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon-grille
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Feuillère
- Diamètre tronc
- Souche
- Haie
- Talus
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Le bornage ou la vérification de bornes peut modifier les surfaces et/ou la position des limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect sinon sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoire/mission séparée.
Sous réserve de modifications ultérieures.
Il n'intègre pas l'état réel des divers branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterraines éventuels.

RUE DU DOCTEUR WAUTHIER			
17, Avenue du Docteur WAUTHIER	Copropriété 17 Rue du Docteur Wauthier	AD 216	133
21, Avenue du Docteur WAUTHIER	Copropriété 21 Rue du Docteur Wauthier	AD 230	162
		TOTAL	**295**

Intégration dans le domaine public
► Intégration TOTALE

Intégration dans le domaine public
► Intégration PARTIELLE

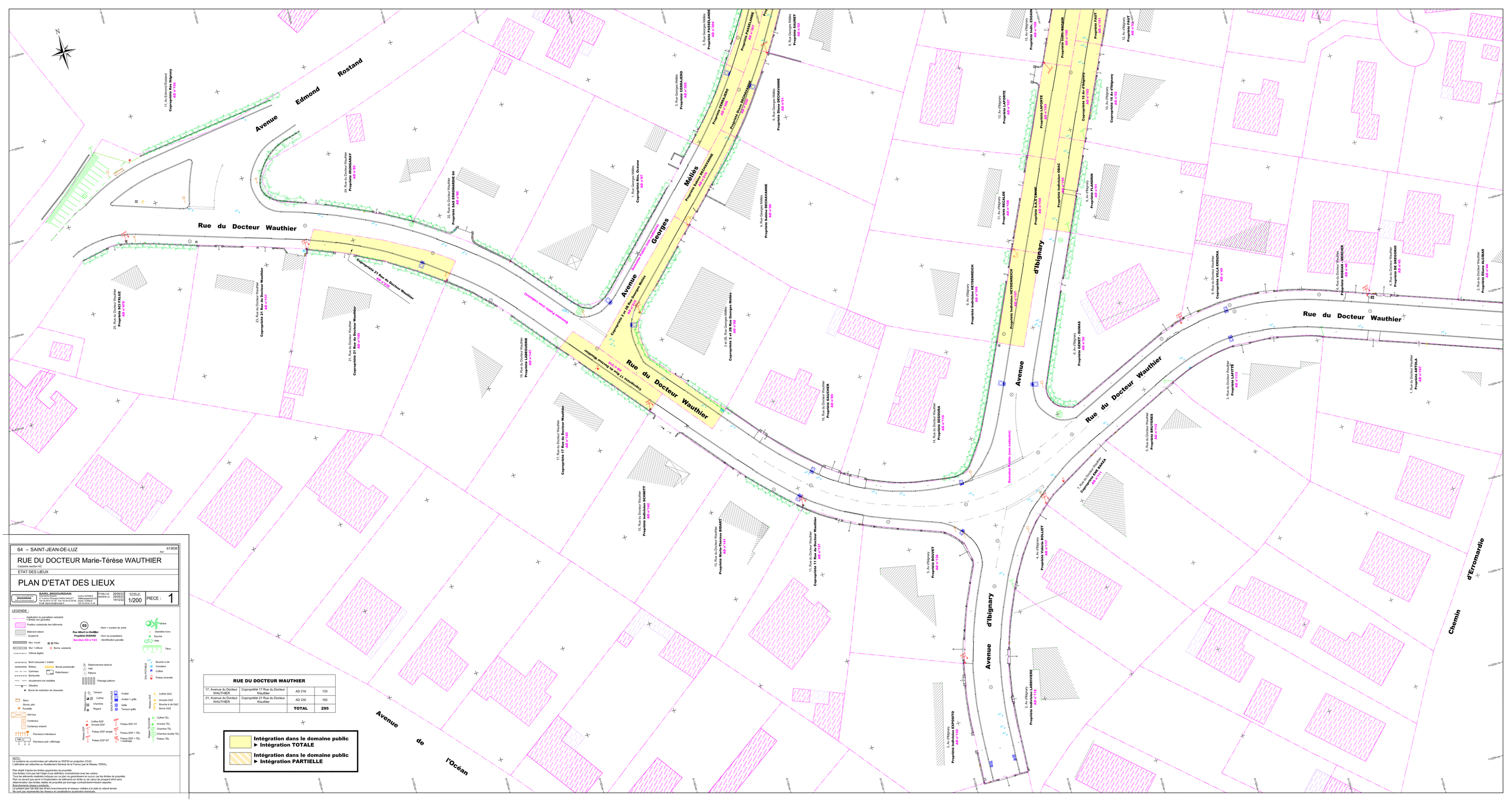

RUE DU DOCTEUR WAUTHIER			
Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale (m²)
17, Avenue du Docteur WAUTHIER	Copropriété 17 Rue du Docteur Wauthier	AD 216	133
21, Avenue du Docteur WAUTHIER	Copropriété 21 Rue du Docteur Wauthier	AD 230	162
		TOTAL	***295***

5/ Allée des Fleurs

L’allée des Fleurs est coupée en deux par la RD810. Il s’agit d’une voie traversante, ouverte à la circulation publique.

Les emprises foncières à intégrer concernent des demie-voies privées ainsi que des parties de parcelles à détacher, correspondant à des entrées de portails physiquement rattachées à la voie.

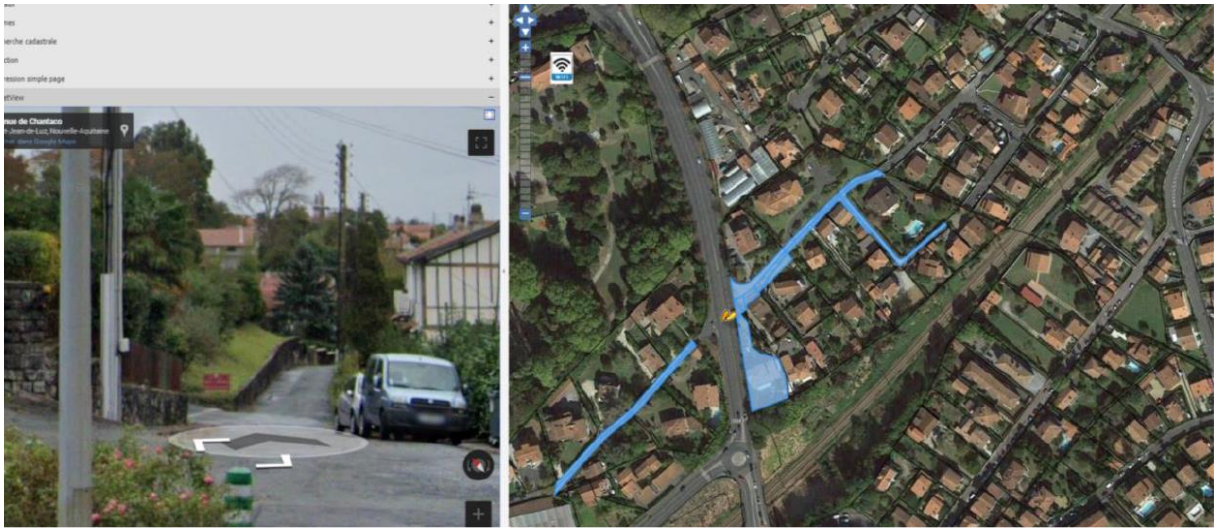

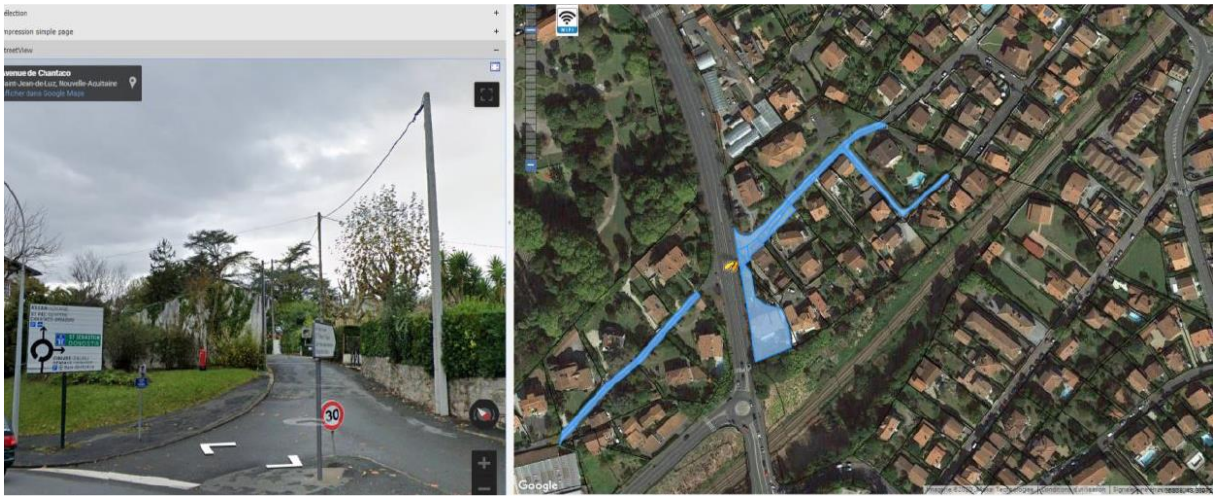

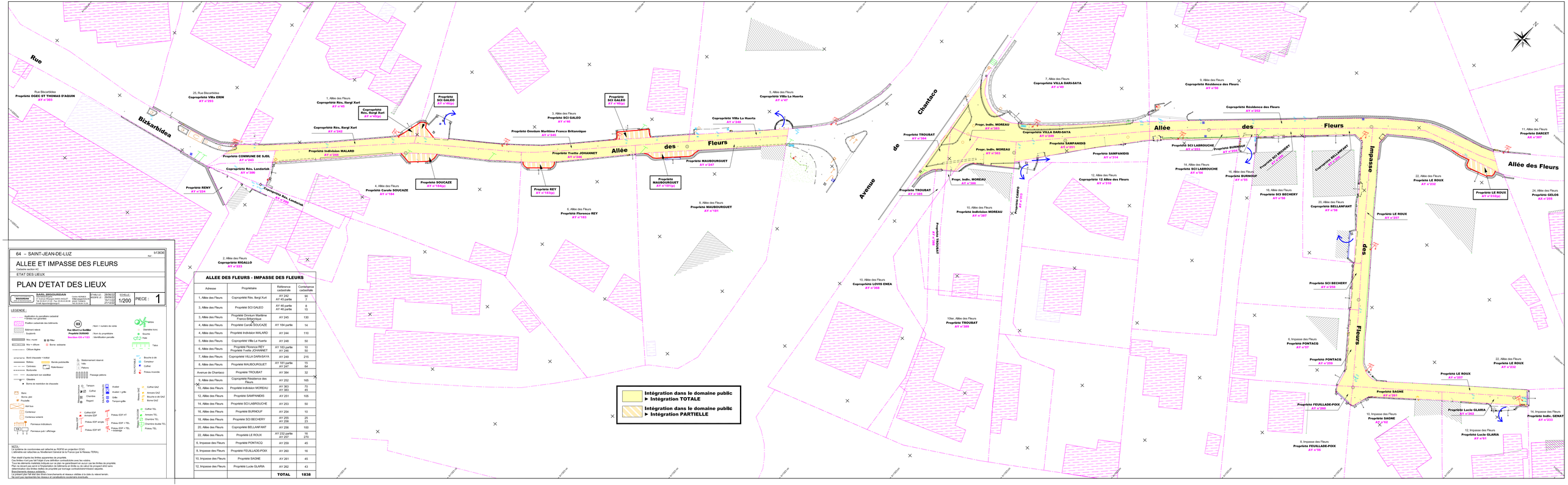

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

Ref. : 513636

ALLEE ET IMPASSE DES FLEURS

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BAIXAS, BISCOURDAN
Géomètres-Experts
Z.I. Jurson d'Hasparren 64240 LASSE
Tél. 05 59 29 71 07 - Fax: 05 59 29 64 90
Email : hasparren@baixas-geo.fr

Cabinet HENRIOT
14 Place Maréchal Foch
64220 TARNOS Cdex
Tél. 05 59 64 09 30

ECHELLE	DATE	CODEUR
1/200	26/06/12 05/07/12 19/11/12 25/11/12	PIECE : 1

LEGENDE :

Application du parcellaire cadastral
Limites non garanties

Prudhon cadastrale des bâtiments

Bâtiment relevé
Sculptural

Mur, muret
Pilier
Mur + clôture
Borne existante
Clôture légère

Bord chaussée + trottoir
Bateau
Bordure pastillée
Cantonnier
Ralentisseur
Bordurette
Accidentel non stabilisé
Glissière

Borne de restriction de chaussée

Banc
Borne plot
Poubelle

Abri bus

Conteneur
Conteneur enterré

Panneau indicateurs
Panneau pub / affichage

03
Rue Abbé Le Bellégo
Propriété DUBARE
Section 03 n°123

Nom + numéro de voirie

Nom du propriétaire
Identification parcelle

Stationnement réservé
Vélo
Piétons

Passage piétons

Tampon
Coffret
Chambre
Regard

Avaloir
Avaloir + grille
Grille
Tampon+grille

Coffret GAZ
Armoire GAZ
Bouche à clé GAZ
Borne GAZ

Coffret EDF
Armoire EDF

Poteau EDF simple
Poteau EDF MT

Poteau EDF + TEL
Poteau EDF + TEL + éclairage

Coffret TEL
Armoire TEL
Chambre TEL
Chambre double TEL
Poteau TEL

Végétation
Clairière tronc
Souche
Haie
Tuteur
Tabus

Bouche à clé
Compteur
Coffret
Poteau incendie

NOTE :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERRA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Ce plan ne saurait en aucun cas constituer un document de bornage. Il ne saurait servir à une détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement adjugée.
Représentations réalisées aériennes.
Les réseaux souterrains, canalisations, branchements et niveaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

ALLEE DES FLEURS - IMPASSE DES FLEURS

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
1. Allée des Fleurs	Copropriété Rés. Ilargi Xuri	AY 242 AY 45 partie	90 7
3. Allée des Fleurs	Propriété SCI GALEO	AY 46 partie AY 48 partie	8 15
3. Allée des Fleurs	Propriété Omnium Maritime Franco Britannique	AY 245	130
4. Allée des Fleurs	Propriété Carole SOUCAZE	AY 184 partie	14
4. Allée des Fleurs	Propriété Indivision MALARD	AY 244	110
5. Allée des Fleurs	Copropriété Villa La Huerta	AY 248	50
6. Allée des Fleurs	Propriété Florence REY Propriété Yvette JOHANNET	AY 183 partie AY 246	10 50
7. Allée des Fleurs	Copropriété VILLA DARI-SAYA	AY 249	215
8. Allée des Fleurs	Propriété MAUBOURGUET	AY 181 partie AY 247	15 64
Avenue de Chantaco	Propriété TROUBAT	AY 384	32
9. Allée des Fleurs	Copropriété Résidence des Fleurs	AY 252	165
10. Allée des Fleurs	Propriété Indivision MOREAU	AY 383 AY 383	70 45
12. Allée des Fleurs	Propriété SAMPANIDIS	AY 251	105
14. Allée des Fleurs	Propriété SCI LABROUCHE	AY 253	50
16. Allée des Fleurs	Propriété BURNOUF	AY 254	10
18. Allée des Fleurs	Propriété SCI BECHERY	AY 255 AY 258	25 23
20. Allée des Fleurs	Copropriété BELLAMFANT	AY 256	100
22. Allée des Fleurs	Propriété LE ROUX	AY 232 partie AY 257	10 270
6. Impasse des Fleurs	Propriété PONTACQ	AY 259	45
8. Impasse des Fleurs	Propriété FEUILLADE-POIX	AY 260	15
10. Impasse des Fleurs	Propriété SAGNE	AY 261	45
12. Impasse des Fleurs	Propriété Lucie GLARIA	AY 262	43
		TOTAL	**1838**

ALLEE DES FLEURS - IMPASSE DES FLEURS			
Adresse	**Propriétaire**	**Référence cadastrale**	**Contenance cadastrale (m²)**
1, Allée des Fleurs	Copropriété Rés. Ilargi Xuri	AY 242	90
		AY 45 partie	7
3, Allée des Fleurs	Propriété SCI GALEO	AY 46 partie	8
		AY 46 partie	15
3, Allée des Fleurs	Propriété Omnium Maritime Franco Britannique	AY 245	130
4, Allée des Fleurs	Propriété Carole SOUCAZE	AY 184 partie	14
4, Allée des Fleurs	Propriété Indivision MALARD	AY 244	110
5, Allée des Fleurs	Copropriété Villa La Huerta	AY 248	50
6, Allée des Fleurs	Propriété Florence REY	AY 183 partie	10
	Propriété Yvette JOHANNET	AY 246	50
7, Allée des Fleurs	Copropriété VILLA DARI-SAYA	AY 249	215
8, Allée des Fleurs	Propriété MAUBOURGUET	AY 181 partie	15
		AY 247	64
Avenue de Chantaco	Propriété TROUBAT	AY 384	32
9, Allée des Fleurs	Copropriété Résidence des Fleurs	AY 252	165
10, Allée des Fleurs	Propriété indivision MOREAU	AY 363	70
		AY 383	45
12, Allée des Fleurs	Propriété SAMPANIDIS	AY 251	105
14, Allée des Fleurs	Propriété SCI LABROUCHE	AY 253	50
16, Allée des Fleurs	Propriété BURNOUF	AY 254	10
18, Allée des Fleurs	Propriété SCI BECHERY	AY 255	25
		AY 258	23
20, Allée des Fleurs	Copropriété BELLANFANT	AY 256	100
22, Allée des Fleurs	Propriété LE ROUX	AY 232 partie	16
		AY 257	270
6, Impasse des Fleurs	Propriété PONTACQ	AY 259	45
8, Impasse des Fleurs	Propriété FEUILLADE-POIX	AY 260	16
10, Impasse des Fleurs	Propriété SAGNE	AY 261	45
12, Impasse des Fleurs	Propriété Lucie GLARIA	AY 262	43
		TOTAL	***1838***

6/ Rue Itsas Mendi

La rue Itsas Mendi est ouverte à la circulation publique.

Elle est en grande partie ouverte à la circulation automobile. Un cheminement piéton permet d'assurer une connexion pédestre et modes doux à l'avenue de la Paix.

Les emprises foncières à intégrer correspondant à une partie de la voirie routière (comprenant la plateforme de la voie) et au cheminement piétonnier (« passage » à usage des piétons) permettant la connexion pédestre entre la rue Itsas Mendi et l'avenue de la Paix.

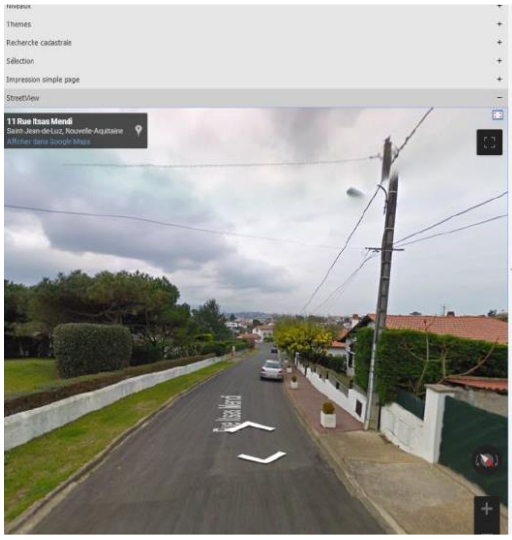

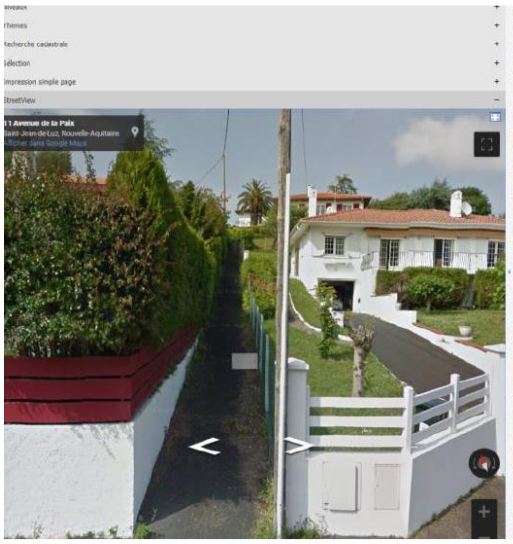

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636

Ref :

RUE ITSAS MENDI

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BIGOURDAN
Géomètres-Experts
Siret 34 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 1

SARL BIGOURDAN
Géomètres-Experts
41, Avenue d'Espagne 64600 ANGLET
Tél: 05.59.01.01.00 - Fax: 05.59.43.90.90
Email: bigourdan@orange.fr

Centre HERMES
1018rd.langas(CM1)06
40220 TARNOS
Tél: 05.58.04.15.30

ETABLI LE :	28/06/22
MODIFIE LE :	29/09/22
	19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 1

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral = limites non garanties
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Pilier
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Bande podotactile
- Caniveau
- Ralentisseur
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneau pub / affichage
- 03 ; Nom + numéro de voirie
- Rue Albert Le Barillier
- Propriété DURAND ; Nom du propriétaire
- Section CO n°123 ; Identification parcelle
- Stationnement réservé
- Vélo
- Piétons
- Passage piétons
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon-grille
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Arbre
- Diamètre tronc
- Souche
- Haie
- Talus
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoire+mission séparée.
Branchements réseaux existants :
Le présent plan fait état des divers branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

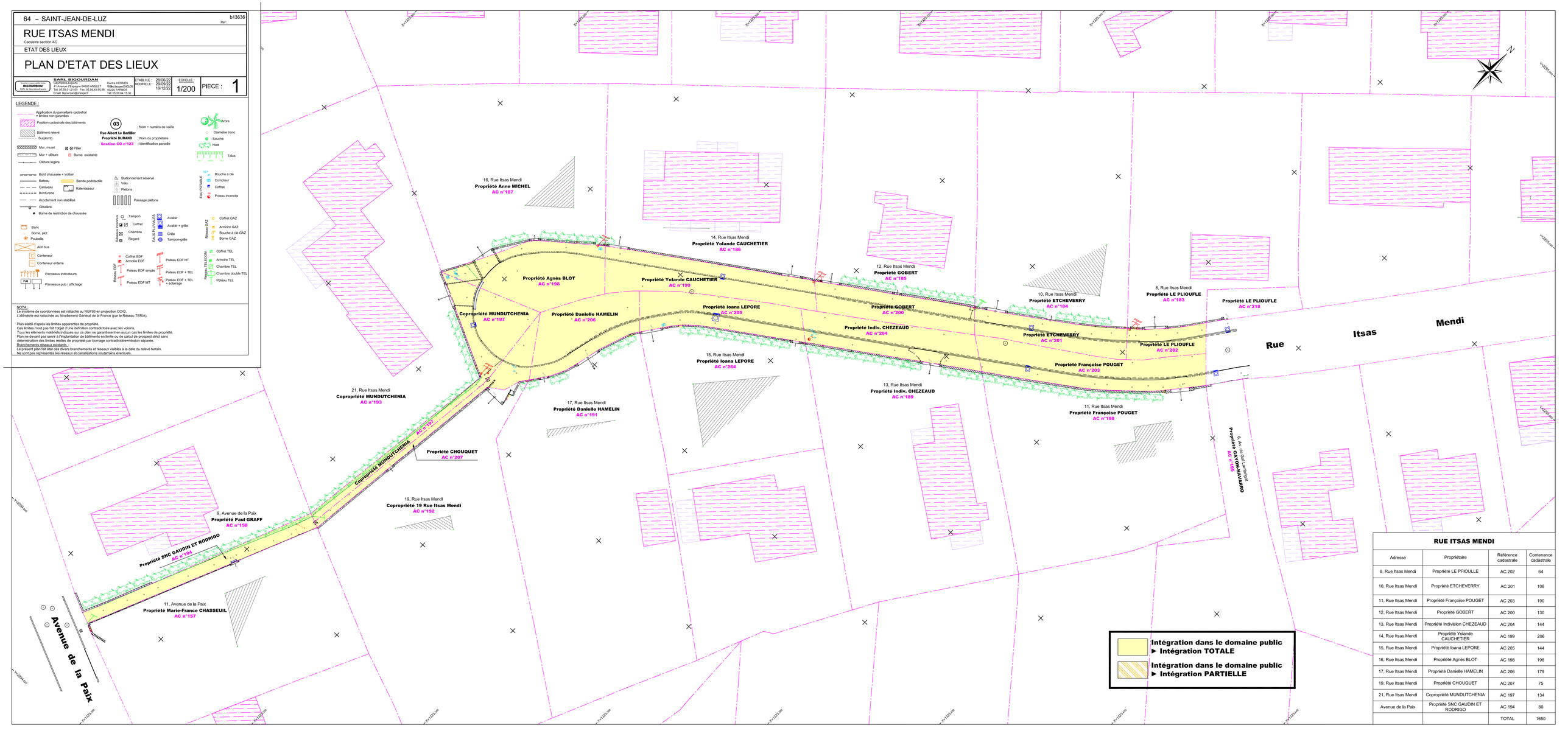

RUE ITSAS MENDI

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
8, Rue Itsas Mendi	Propriété LE PFIOULLE	AC 202	64
10, Rue Itsas Mendi	Propriété ETCHEVERRY	AC 201	106
11, Rue Itsas Mendi	Propriété Françoise POUGET	AC 203	190
12, Rue Itsas Mendi	Propriété GOBERT	AC 200	130
13, Rue Itsas Mendi	Propriété Indivision CHEZEAUD	AC 204	144
14, Rue Itsas Mendi	Propriété Yolande CAUCHETIER	AC 199	206
15, Rue Itsas Mendi	Propriété Ioana LEPORE	AC 205	144
16, Rue Itsas Mendi	Propriété Agnès BLOT	AC 198	198
17, Rue Itsas Mendi	Propriété Danielle HAMELIN	AC 206	179
19, Rue Itsas Mendi	Propriété CHOUQUET	AC 207	75
21, Rue Itsas Mendi	Copropriété MUNDUTCHENIA	AC 197	134
Avenue de la Paix	Propriété SNC GAUDIN ET RODRIGO	AC 194	80
		TOTAL	1650

RUE ITSAS MENDI			
Adresse	**Propriétaire**	**Référence cadastrale**	**Contenance cadastrale (m²)**
8, Rue Itsas Mendi	Propriété LE PFIOULLE	AC 202	64
10, Rue Itsas Mendi	Propriété ETCHEVERRY	AC 201	106
11, Rue Itsas Mendi	Propriété Françoise POUGET	AC 203	190
12, Rue Itsas Mendi	Propriété GOBERT	AC 200	130
13, Rue Itsas Mendi	Propriété Indivision CHEZEAUD	AC 204	144
14, Rue Itsas Mendi	Propriété Yolande CAUCHETIER	AC 199	206
15, Rue Itsas Mendi	Propriété Ioana LEPORE	AC 205	144
16, Rue Itsas Mendi	Propriété Agnès BLOT	AC 198	198
17, Rue Itsas Mendi	Propriété Danielle HAMELIN	AC 206	179
19, Rue Itsas Mendi	Propriété CHOUQUET	AC 207	75
21, Rue Itsas Mendi	Copropriété MUNDUTCHENIA	AC 197	134
Avenue de la Paix	Propriété SNC GAUDIN ET RODRIGO	AC 194	80
		TOTAL	***1650***

7/ Impasse Yoko Lekua

L’impasse Yoko Lekua est une voie ouverte à la circulation publique.

Un seul propriétaire est concerné par le projet d’intégration dans le domaine public, le restant de la voirie relevant déjà du domaine public communal.

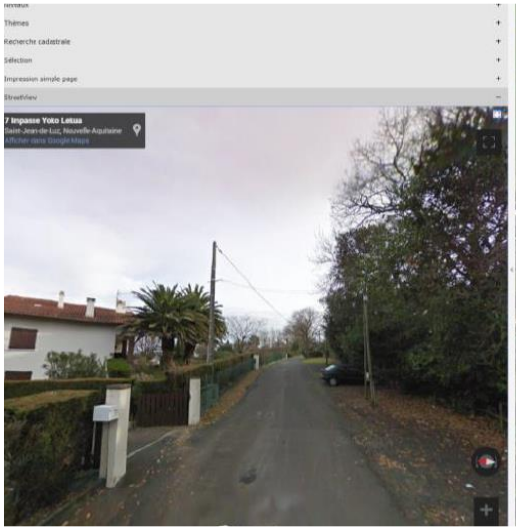

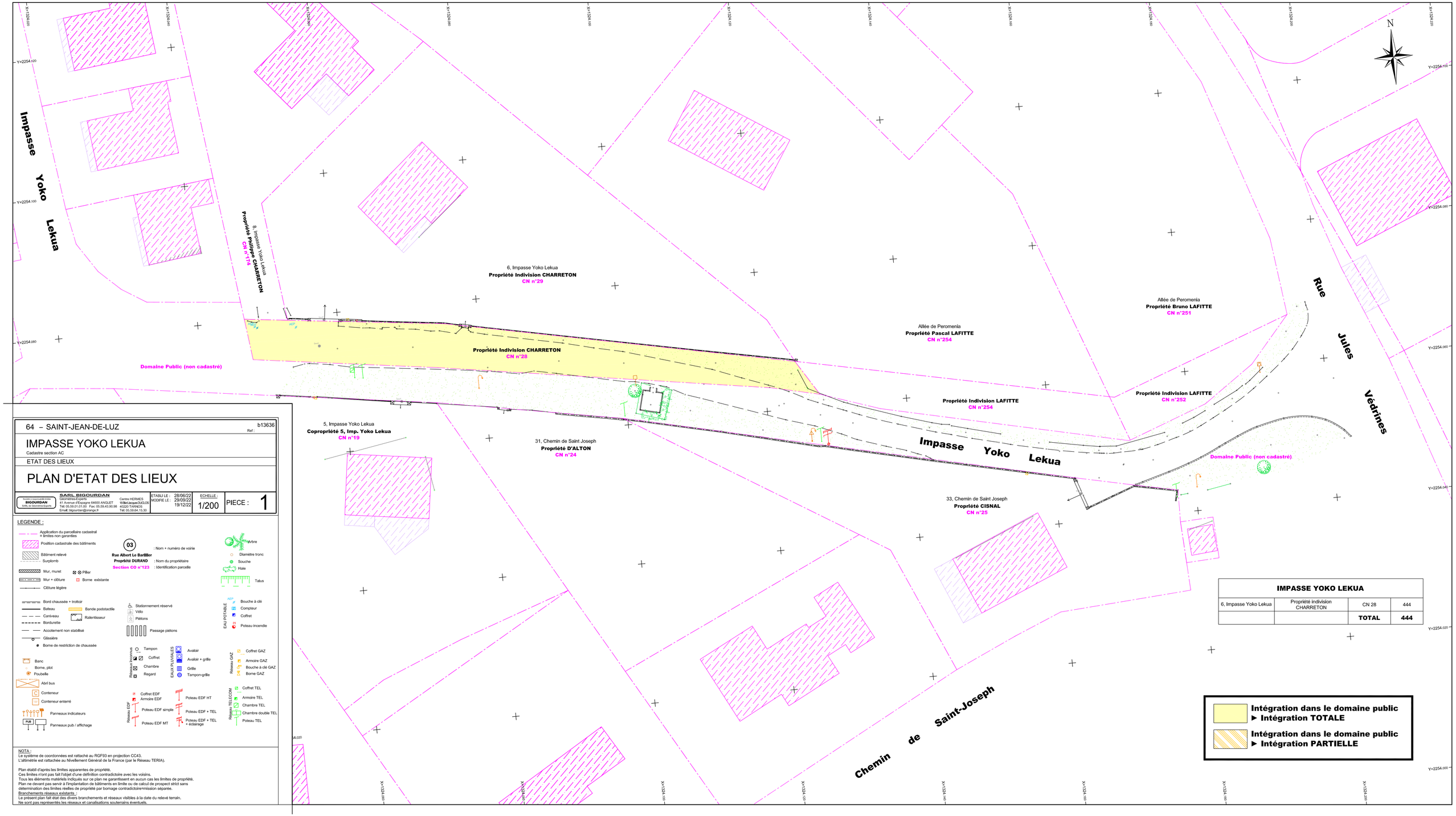

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636
Ref :

IMPASSE YOKO LEKUA

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

Société membre du groupe BIGOURDAN
SARL de Géomètres-Experts

SARL BIGOURDAN
Géomètres-Experts
41 Avenue d'Espagne 64600 ANGLET
Tél: 05.59.01.01.00 Fax: 05.59.43.90.98
Email: bigourdan@orange.fr

Centre HERMES
1018Av.Jacques DUCLOS
40220 TARNOS
Tél: 05.59.64.15.30

ETABLI LE : 28/06/22 MODIFIE LE : 28/09/22 19/12/22	ECHELLE : 1/200	PIECE :	1

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral
  = limites non garanties
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Piller
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Bande podotactile
- Cantiveau
- Ralentisseur
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux Indicateurs
- Panneaux pub / affichage

03 : Nom + numéro de voirie
Rue Albert Le Barillier
Propriété DURAND : Nom du propriétaire
Section CO n°123 : Identification parcelle

- Stationnement réservé
- Vélo
- Piétons
- Passage piétons

Réseaux Incomus
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard

EAUX PLUVIALES
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon-grille

Réseau EDF
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage

EAU POTABLE
- Arbre
- Diamètre tronc
- Souche
- Haie
- Talus
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau Incendie

Réseau GAZ
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ

Réseau TELECOM
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoire/emission séparée.
Branchements réseaux existants :
Le présent plan fait état des divers branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

IMPASSE YOKO LEKUA

6, Impasse Yoko Lekua	Propriété Indivision CHARRETON	CN 28	444
		TOTAL	**444**

Intégration dans le domaine public
► Intégration TOTALE

Intégration dans le domaine public
► Intégration PARTIELLE

IMPASSE YOKO LEKUA			
Adresse	**Propriétaire**	**Référence cadastrale**	**Contenance cadastrale**
6, Impasse Yoko Lekua	Propriété indivision CHARRETON	CN 28	444
		TOTAL	***444***

B) MODALITES DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE

a) Le Maire est autorisé par le conseil municipal à lancer l'enquête publique

La procédure de transfert d'office débute par une enquête publique préalable. Elle est ouverte par le maire après délibération du conseil.

b) Déroulement de l'enquête

Le commissaire enquêteur ou les membres de la commission d'enquête sont choisis parmi les personnes figurant sur les listes d'aptitude établies par une commission présidée par le président du tribunal administratif (art. R 134-17 du CRPA).

Ne peuvent être désignées pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur ou de membre de la commission d'enquête (art. R 134-17 du CRPA) :
- ni les personnes appartenant à l'administration de la collectivité ou de l'organisme bénéficiaire de l'opération projetée ou participant à son contrôle ;
- ni les personnes intéressées à l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'elles exercent, ou ont exercées depuis moins de 5 ans.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à 15 jours minimum (art. R 141-4 du code de la voirie routière).

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé (art. R 141-5 du code de la voirie routière).

Le dossier d'enquête comprend obligatoirement (art. R 318-10 du code de l'urbanisme) :
- la nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
- une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
- un plan de situation ;
- un état parcellaire.

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de 4 mois.

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet.

Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur (art. R 141-8 du code de la voirie routière).

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (art. R 141-9 du code de la voirie routière).

c) Délibération du conseil municipal

Le conseil municipal doit donner son avis sur le projet.

La décision de transfert n'a pas à être motivée (CE, 10 février 1992, Choquette et Gonzalès, n° 107113).

Elle vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

L'acte portant classement d'office comporte aussi approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

d) Saisine du préfet pour procéder au classement d'office

Lorsqu'un accord unanime des propriétaires intéressés existe, la simple délibération du conseil municipal suffit pour opérer la cession.

Cependant, si les propriétaires ou le propriétaire (lorsqu'il y a un patrimoine unique) sont opposés au projet de classement, la commune doit se tourner vers le préfet, seul compétent pour opérer, par arrêté, le classement dans le domaine public communal. L'article L 318-3 du code de l'urbanisme dispose également que «la propriété des voies privées est transférée sans indemnité dans le domaine public ».

e) Modalités de publicité

Ce transfert de propriété s'analyse comme une transmission de propriété entre vifs d'immeuble, obligatoirement soumise à publicité, en application des dispositions de l'article 28 (1°) du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.

Aussi, pour être publiée, la décision doit-elle contenir l'ensemble des énonciations prévues par les décrets n° 55-22 du 4 janvier 1955 et n° 55-1350 du 14 octobre 1955, c'est-à-dire l'identité des propriétaires, la désignation précise des immeubles concernés par le passage des voies privées dans le domaine public et les références à la formalité donnée au titre du disposant ou dernier titulaire du droit (JO Sénat, 27.11.2008, question n° 3119, p. 2378).

f) Mise à jour du cadastre

La destination dans ou en dehors (déclassement) du domaine public, consécutive à l'approbation, est officialisée par la mise à jour du document cadastral. Le maire transmet au service du cadastre un exemplaire du dossier d'enquête ainsi que la délibération poste enquête.

g) Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Le tableau de classement unique des voies communales doit être mis à jour suite à la décision de classement de nouvelles voies ou de déclassement de voies existantes.

C) DEROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique jusqu'à sa clôture est le Maire, en vertu des articles R.134-5 et R.134-6 du Code des relations entre le public et l'administration.

La procédure d'enquête publique constituée des phases successives de lancement de la procédure, de déroulement et de clôture de celle-ci, s'effectue dans les conditions ci-dessous précisées.

Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Luz à autorisé l'ouverture de l'enquête publique par délibération du 02 Juillet 2021.

Lancement de l'enquête et information du public

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jean-de-Luz a pris un arrêté en date du 15 Février 2023 portant ouverture de l'enquête publique préalable au transfert d'office des voies concernées
Cet arrêté a désigné un Commissaire Enquêteur, a précisé l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête : L'enquête d'une durée de 16 jours, s'ouvrira à la mairie de Saint-Jean-de-Luz, du Lundi 27 mars 2023 au Mardi 11 avril 2023.

Cet arrêté a été publié par voie d'affichage en Mairie de Saint-Jean-de-Luz.

Conformément à la réglementation, cet avis a également fait l'objet d'une publication dans le journal SUD OUEST et dans le journal LA REPUBLIQUE DES PYRENEES, au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique.

Les extraits des dites publications seront annexées au dossier d'enquête publique.

Cet avis fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet de la Commune.

Enfin, les riverains des projets supra mentionnés ont été informés du lancement de l'enquête publique via une lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres en 2021 puis en 2023.

Toutes ces modalités d'affichage, de publication et de notification ont pour but de permettre au public d'être informé de cette enquête.

Ces affichages sont joints en annexe du présent dossier d'enquête afin d'attester qu'ils ont bien été réalisés.

Déroulement de l'enquête et collecte des observations du public

La présente enquête a lieu **du Lundi 27 mars 2023 au Mardi 11 avril 2023.**

Elle est ouverte en mairie de Saint-Jean-de-Luz, Place Louis XIV, Hôtel de Ville, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

Le public peut ainsi consulter le présent dossier et consigner ses observations dans ses locaux, durant toute la durée de l'enquête du lundi au jeudi de 08H30 à 17H30 et le vendredi de 08H30 à 16H30.

Un registre à feuillets non mobiles est joint au présent dossier d'enquête publique.
Les observations formulées par le public sont recueillies sur celui-ci, spécialement ouvert à cet effet, et qui est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur.

Les observations pourront également être transmises par écrit à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Hôtel de Ville – Place Louis XIV - 64500 Saint-Jean-de-Luz ») ou par mail à enquetepublique@saintjeandeluz.fr.

Dans le cadre de cette enquête, le Commissaire enquêteur assurera 3 permanences à l'Hôtel de Ville aux dates et horaires suivants :
- Lundi 27 mars 2023 de 08H30 à 12H30 (ouverture)
- Mardi 11 avril 2023 de 14H00 à 17H00 (clôture)

Enfin, le public peut également prendre connaissance des éléments du dossier par voie dématérialisée via le site Internet de la Ville (https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/enquete-publique/) durant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur TOURRET Bernard est désigné en tant que Commissaire enquêteur et a effectué une visite des terrains concernés par cette enquête publique le Mardi 14 Mars 2023.

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Son rapport devra être laissé à disposition du public durant un an.

D) DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE

Les textes législatifs et réglementaires liés à la présente procédure d'enquête sont regroupés ci-après.
On y retrouve les dispositions afférentes au Code de la voirie routière et au Code des relations entre
le public et l'administration.

Dispositions afférentes au code de l'urbanisme :

Article L318-3
La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.
La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.
Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.
Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

Article R318-10
L'enquête prévue à l'article L. 318-3 en vue du transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation est ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.
Le maire ouvre cette enquête, après délibération du conseil municipal, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés.
Le dossier soumis à l'enquête comprend obligatoirement :
1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.
Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de quatre mois.
Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R. 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.
L'enquête a lieu conformément aux dispositions des articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R.141-9 du code de la voirie routière.
Les dispositions de l'article R. 318-7 sont applicables à l'enquête prévue par le présent article.

DISPOSITIONS AFFÉRENTES AU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

Article R141-4
L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.
Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R141-5

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Article R141-7

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.
Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article R141-8

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article R141-9

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de synthèse caractéristiques et état d'entretien des voiries

Voies	Bande de roulement				Trottoir			Assainissement	Eau potable	Eclairage Etat	Espaces verts	Signalisation
	Nature revêtement	Largeur	Longueur	Etat	Nature revêtement	Largeur	Etat					
Avenue Pierre Loti	enrobé	5,7 m	616,06 m	Bon	enrobé	1,10m	Bon	Desservie	Desservie	Bon	Espace vert planté entretenu	Plaques de rue en place
Avenue George Méliès	enrobé	5,1 m	192,50 m	Moyen	enrobé	0,95 m	Moyen	Desservie	Desservie	Bon	Pas d'espaces verts communs	Plaques de rue en place
Avenue d'Ibignary	enrobé	5,6 m	290,20 m	Bon	enrobé	2,9 m	Moyen	Desservie	Desservie	Bon	Pas d'espaces verts communs	Plaques de rue en place
Rue Marie-Thérèse Wauthier	enrobé	5,9 m		Moyen	enrobé	1,1 m	Mauvais	Desservie	Desservie	Bon	Pas d'espaces verts communs	Plaques de rue en place
Allée des Fleurs	enrobé	4,5 m	133 m	Moyen	Sans objet			Desservie	Desservie	Moyen	Pas d'espaces verts communs	Plaques de rue en place
Rue Itsas Mendi	enrobé	5,5 m	112 m	Bon	Enherbés et désactivé	2,4 m	Bon	Desservie	Desservie	Bon	Trottoirs enherbés en bon état	Plaque de rue en place
Impasse Yoko Lekua	enrobé	4,2 m	72,10 m	Moyen	Sans objet			Desservie	Desservie	Bon	Plateforme enherbée	Plaque de rue en place

Annexe 2: Délibération du conseil municipal
Lancement de la procédure

ACTE EXÉCUTOIRE
TRANSMIS EN SOUS-PRÉFECTURE
REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE LE 8 juillet 2021
AFFICHÉ LE 6 juillet 2021
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL
LE MAIRE
par délégation
Séverine HIQUET

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2021 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Nicole Ithurria, 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Patricia Arribas-Olano, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Nathalie Morice, 6ème adjoint
Guillaume Colas, 7ème adjoint
Christine Duhart, 8ème adjoint
Jean-Luc Casteret, 9ème adjoint

Jean-Marc Quijano, Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Laurence Ledesma, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Peio Etcheverry-Ainchart, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Loïc Jouenne, conseiller municipal, à Nicole Ithurria, 2ème adjoint
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Laurence Ledesma, conseillère municipale
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 25 juin 2021

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 31 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Intégration de voies privées dans le domaine public communal : lancement de procédures sur les voies prioritaires

Rapporteur :
M. Vaquero, conseiller municipal délégué

N° 31 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Intégration de voies privées dans le domaine public communal : lancement de procédures sur les voies prioritaires

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

La commune envisage l'intégration dans le domaine public de plusieurs voies présentant un intérêt public. Il s'agit de voies ouvertes à la circulation publique permettant la desserte et la traversée de quartiers ou de connexion entre quartiers.

Ces voies de circulation appartiennent par tronçons (ou demi-voies) aux riverains. Leur statut privé est lié à la préexistence d'anciens lotissements privés.

Ces voies sont aujourd'hui largement fréquentées par les piétons et automobilistes, au-delà du simple usage des résidents et riverains.

Plusieurs voies privées à usage public ont déjà été intégrées au domaine public communal par acte en la forme administrative entre 2007 et 2010 : avenue Delgue, allée Ramuntxo, allée Recalde, rue Anatole, allée Dupont...

Aujourd'hui, plusieurs voies prioritaires sont identifiées par la commune afin de poursuivre ce processus d'intégration des voies privées présentant un intérêt public :

- Avenue Pierre Loti
- Avenue George Méliès
- Avenue Ibignarry
- Rue du Docteur Marie-Thérèse Wauthier
- Allée des Fleurs (partiellement)
- Rue Itsas Mendi (partiellement)
- Impasse Yoko Lekua (partiellement)

Ces voiries et leur plateforme présentent un état correct constaté, conformément aux principes posés par la délibération cadre du conseil municipal en date du 19 juin 1997.

Plusieurs procédures préalables peuvent être envisagées selon les voies considérées, au cas par cas : classement dans le domaine public par voie amiable ou classement après enquête publique si nécessaire. En tous les cas, le Conseil sera amené à approuver ces intégrations par délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'intégration des voies privées dans le domaine public communal des voies identifiées ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents et les procédures envisagées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités»* du 7 juin 2021,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique»* du 8 juin 2021,

- approuve le principe d'intégration des voies privées dans le domaine public communal des voies identifiées ci-dessus,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents et les procédures envisagées.

A l'unanimité

(MM. Lafitte et de Lara ne prennent pas part au vote)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Annexe 3: Arrêté d'ouverture d'enquête publique

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

URBANISME

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
TRANSFERT DE PLUSIEURS VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

N° 2023-DAAJ-0349

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 318-3 et R. 318-10 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;

Vu la délibération n° 31 du Conseil Municipal du 2 Juillet 2021 approuvant le lancement de procédures réglementaires d'intégration dans le domaine public de voies dites « prioritaires » mentionnées dans ladite délibération ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRETE :

Article 1er :
Il sera procédé à une enquête publique sur la commune de Saint Jean de Luz pour une durée de 16 jours à compter du 27 Mars 2023 au 11 Avril 2023.

Article 2 :
Le présent dossier porte sur le transfert d'office dans le domaine public de plusieurs voies relevant du domaine privé mentionnées dans la Délibération n°31 du Conseil Municipal du 02 Juillet 2021, à savoir :

- Avenue Pierre Loti
- Avenue George Méliès
- Avenue Ibignarry
- Rue du Docteur Marie-Thérèse Wauthier
- Allée des Fleurs *(partiellement)*
- Rue Itsas Mendi *(partiellement)*
- Impasse Yoko Lekua *(partiellement)*

Le choix d'une procédure de transfert d'office dans le domaine public - commune à l'ensemble des voiries indiquées ci-dessus - justifie le recours à une enquête publique.
Le contenu et la programmation de ce projet sont détaillés dans la notice descriptive, pièce du dossier d'enquête publique.

Article 3 :
Mme TOURRET Bernard, directeur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le Maire de la commune de Saint Jean de Luz.

Article 4 :
Le dossier d'enquête comprend :

- la nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
- une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
- un plan de situation ;
- un état parcellaire.

Article 5 :
Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la Mairie de Saint Jean de Luz, bureau du Service Urbanisme, Place Louis XIV, Hôtel de Ville, 64500 Saint-Jean-de-Luz, pendant 16 jours consécutifs soit du Lundi 27 Mars 2023 au Mardi 11 Avril inclus et consultables du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30 ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire-Enquêteur – Hôtel de Ville, Place Louis XIV – 64500 Saint Jean de Luz ; ou par voie électronique à l'adresse suivante : *enquetepublique@saintjeandeluz.fr*

Article 6 :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie les jours suivants :
- le Lundi 27 Mars 2023 de 08H30 à 12H30
- le Mardi 11 Avril 2023 de 14H00 à 17H30

Article 7 :
A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire-enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public. Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Article 8 :
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie.

Article 9 : Le Directeur général des services, le Directeur des services techniques municipaux, le Commissaire de police et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit sur le registre des arrêtés du Maire et publié dans les conditions fixées par l'article R. 141-5 du Code de la voirie routière.

Saint-Jean-de-Luz, le 15 Février 2023,

Le Maire,

Jean-François IRIGOYEN

Annexe 4

Relevés de corps de rue

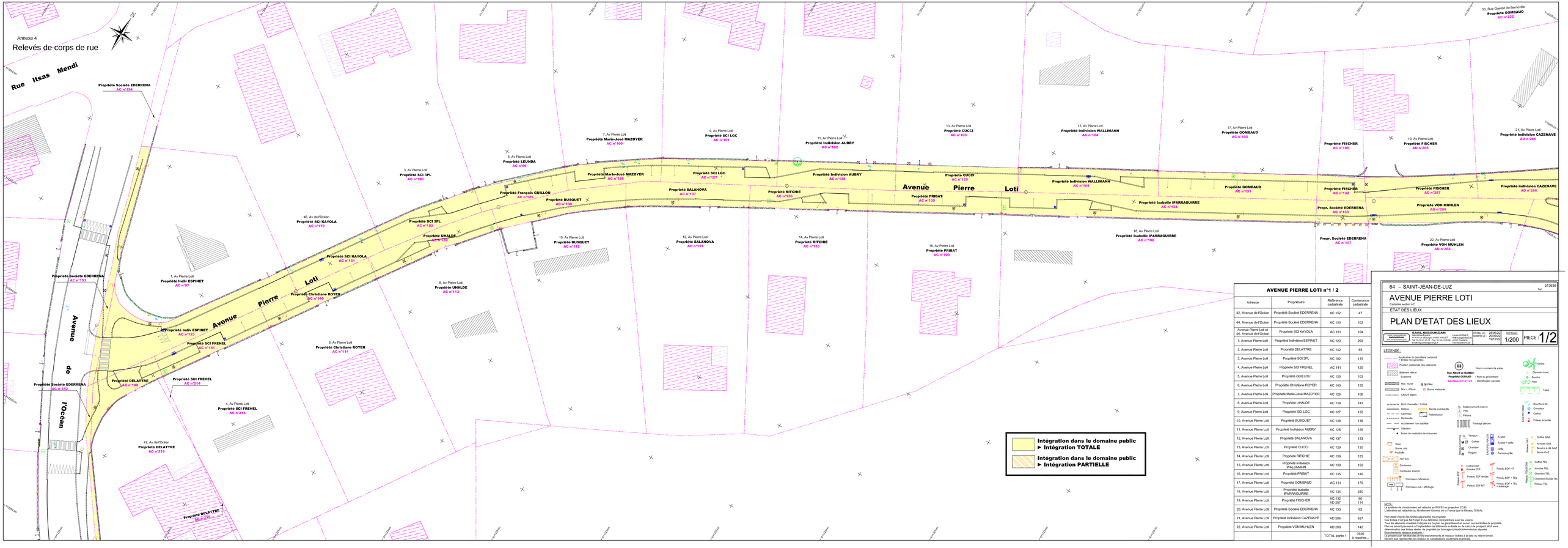

AVENUE PIERRE LOTI n°1 / 2

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
42, Avenue de l'Océan	Propriété Société EDERRENA	AC 152	47
44, Avenue de l'Océan	Propriété Société EDERRENA	AC 153	102
Avenue Pierre Loti et 46, Avenue de l'Océan	Propriété SCI KAYOLA	AC 181	104
1, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision ESPINET	AC 123	293
2, Avenue Pierre Loti	Propriété DELATTRE	AC 142	85
3, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI 3PL	AC 182	115
4, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI FREHEL	AC 141	125
5, Avenue Pierre Loti	Propriété GUILLOU	AC 125	102
6, Avenue Pierre Loti	Propriété Christiane ROYER	AC 140	125
7, Avenue Pierre Loti	Propriété Marie-José MAZOYER	AC 126	106
8, Avenue Pierre Loti	Propriété UHALDE	AC 139	143
9, Avenue Pierre Loti	Propriété SCI LGC	AC 127	122
10, Avenue Pierre Loti	Propriété BUSQUET	AC 138	138
11, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision AUBRY	AC 128	126
12, Avenue Pierre Loti	Propriété SALANOVA	AC 137	133
13, Avenue Pierre Loti	Propriété CUCCI	AC 129	130
14, Avenue Pierre Loti	Propriété RITCHIE	AC 136	125
15, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision WALLIMANN	AC 130	150
16, Avenue Pierre Loti	Propriété PRIBAT	AC 135	140
17, Avenue Pierre Loti	Propriété GOMBAUD	AC 131	170
18, Avenue Pierre Loti	Propriété Isabelle IPARRAGUIRRE	AC 134	340
19, Avenue Pierre Loti	Propriété FISCHER	AC 132 AD 287	60 114
20, Avenue Pierre Loti	Propriété Société EDERRENA	AC 133	62
21, Avenue Pierre Loti	Propriété Indivision CAZENAVE	AD 286	627
22, Avenue Pierre Loti	Propriété VON MUHLEN	AD 288	142
		TOTAL partie 1	3926 à reporter...

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

Ref : b13636

AVENUE PIERRE LOTI

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BIGOURDAN

SARL BIGOURDAN
41 Avenue d'Espagne 64500 ANGLET
Tél. 05 59 03 48 48 - Fax 05 59 63 80 70
Email: bigourdan@wanadoo.fr

Géomètre-Expert
Mme Laurence NAUJOU
Tél. 05 59 03 48 48
Tél. 05 59 63 75 34

ETAB.LE : 26/06/22
MODIFIE LE : 29/09/22
19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 1/2

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral « limites non garanties »
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Sculptures
- Mur, muret
- Mur + clôture
- Clôture légère
- 03 — Rue Albert Le Barillier / Propriété DURAND / Section CO n°123 — Nom + numéro de voirie / Nom du propriétaire / Identification parcelle
- Filler
- Borne sedentaire
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Bande podotactile
- Cantiveau
- Ralentisseur
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneaux pub / affichage
- Stationnement réservé
- Vélo
- Pelouse
- Passage piétons
- Tamponnement
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon/grille
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL
- Tilleul
- Platane
- Clairière tronc
- Souche
- Haie
- Tuiles
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Les limites figurées ne sont pas le résultat d'une opération contradictoire avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments ni limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement séparés.
Branchements réseaux existants :
Les éléments figurés sur les réseaux branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterraines éventuels.

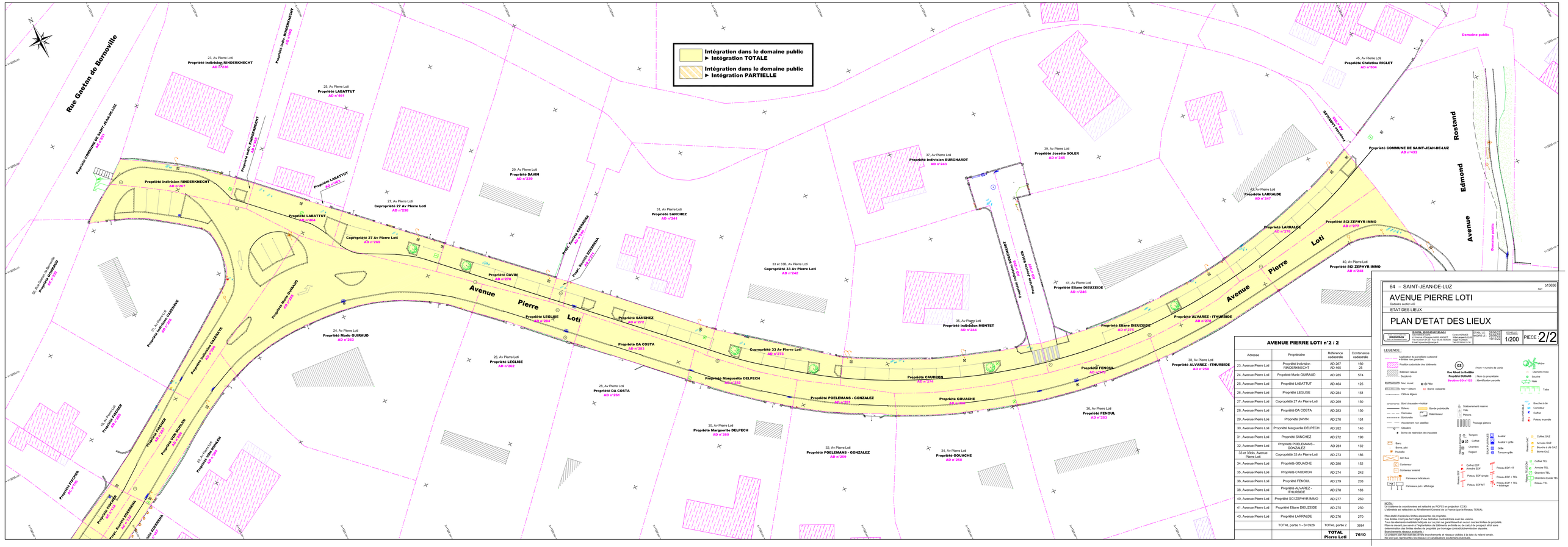

AVENUE PIERRE LOTI n°2 / 2

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
23, Avenue Pierre Lotî	Propriété indivision RINDERKNECHT	AD 267 AD 465	160 25
24, Avenue Pierre Lotî	Propriété Marie GUIRAUD	AD 285	574
25, Avenue Pierre Lotî	Propriété LABATTUT	AD 464	125
26, Avenue Pierre Lotî	Propriété LEGLISE	AD 284	151
27, Avenue Pierre Lotî	Copropriété 27 Av Pierre Lotî	AD 269	150
28, Avenue Pierre Lotî	Propriété DA COSTA	AD 283	150
29, Avenue Pierre Lotî	Propriété DAVIN	AD 270	151
30, Avenue Pierre Lotî	Propriété Marguerite DELPECH	AD 282	140
31, Avenue Pierre Lotî	Propriété SANCHEZ	AD 272	190
32, Avenue Pierre Lotî	Propriété POELEMANS - GONZALEZ	AD 281	132
33 et 33bis, Avenue Pierre Lotî	Copropriété 33 Av Pierre Lotî	AD 273	186
34, Avenue Pierre Lotî	Propriété GOUACHE	AD 280	152
35, Avenue Pierre Lotî	Propriété CAUDRON	AD 274	242
36, Avenue Pierre Lotî	Propriété FENOUL	AD 279	203
38, Avenue Pierre Lotî	Propriété ALVAREZ - ITHURBIDE	AD 278	183
40, Avenue Pierre Lotî	Propriété SCI ZEPHYR IMMO	AD 277	250
41, Avenue Pierre Lotî	Propriété Eliane DIEUZEIDE	AD 275	250
43, Avenue Pierre Lotî	Propriété LARRALDE	AD 276	270
	TOTAL partie 1 - S=3926	TOTAL partie 2	3684
		TOTAL Pierre Lotî	**7610**

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

Ref : b13636

AVENUE PIERRE LOTI

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BIGOURDAN
SARL BIGOURDAN
41 Avenue d'Espagne 64500 ANGLET
Tél 05.59.03.94.94 - Fax 05.59.63.90.
Email: bigourdan@wanadoo.fr
Géomètre-Expert
Mikel Lacaze(NG128)
Jérôme Lissar(NG129)
Tél 05.59.63.76.26

ETAB.LE : 26/06/22
MODIFIE LE : 29/09/22
19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 2/2

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral + limites non garanties
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Sculptures
- Mur, muret
- Filler
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bâtiau
- Bande podotactile
- Caniveau
- Ralentisseur
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneaux pub / affichage
- 03 Rue Albert Le Barillier / Propriété DURAND / Section CO n°123
- Nom + numéro de voie
- Nom du propriétaire
- Identification parcelle
- Stationnement réservé
- Vélo
- Pelouse
- Passage piétons
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon+grille
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Chambre
- Tabac
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Les limites de propriété ne sont pas matérialisées sauf particulière avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement réparti.
Branchements réseaux existants :
Les plans ne figurent pas les réseaux branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636
Ref :

AVENUE Georges MELIES / AVENUE D'IBIGNARY

Cartelets section AD

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BROUSSAIN
Géomètre-Expert

SARL BRIGOURDAN
Géomètres-Experts
12 Avenue d'Espagne 64500 SAINT-JEAN DE LUZ
Tel 05 59 51 07 07 - Fax 05 59 43 04 00
mail : luz.cen@brigourdan.fr

Centre HERMES
Hélioparc BATH 2
2 avenue Pierre Angot
64053 PAU Cedex 9
Tel 05 59 84 24 55

ETABLI LE	28/06/22	ECHELLE	PIECE : 1
MODIFIE LE	28/09/22	1/200	
TIRE LE	28/09/22		

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral
- Limite de propriété
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Mur + clôture
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Caniveau
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Eaux: Borne, plot, Poubelle, Abri bus, Conteneur, Conteneur enterré, Panneaux indicateurs, Panneaux pub / affichage
- 03 — Rue Albert Le Barillier / Propriété DURAND / Section CD n°123 — Nom + numéro de voirie / Nom des propriétaires / Identification parcelle
- Filer / Borne existante
- Stationnement réservé / Vélo / Piétons / Passage piétons
- Tampon / Coffret / Chambre / Regard
- Avaloir / Avaloir + grille / Grille / Tampon-grille
- Coffret EDF / Armoire EDF / Poteau EDF simple / Poteau EDF MT / Poteau EDF HT / Poteau EDF + TEL / Poteau EDF + TEL + éclairage
- Haie / Clairière tronc / Souche / Haie / Talus
- Bouche à clé / Compteur / Coffret / Poteau incendie
- Coffret GAZ / Armoire GAZ / Bouche à clé GAZ / Borne GAZ
- Coffret TEL / Armoire TEL / Chambre TEL / Chambre double TEL / Poteau TEL
- Poteau HTA / Coffret HTA / Transfo HTA / Coffret BT / Poteau BT

NOTA :
L'ensemble de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
Laboratoire est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Le plan de délimitation ne pourra être établi que par un géomètre-expert qui fixera les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou au calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement réalisé par un géomètre-expert inscrit au tableau.
Le présent plan fabriqué avec divers logiciels bureautiques et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterraines éventuels.

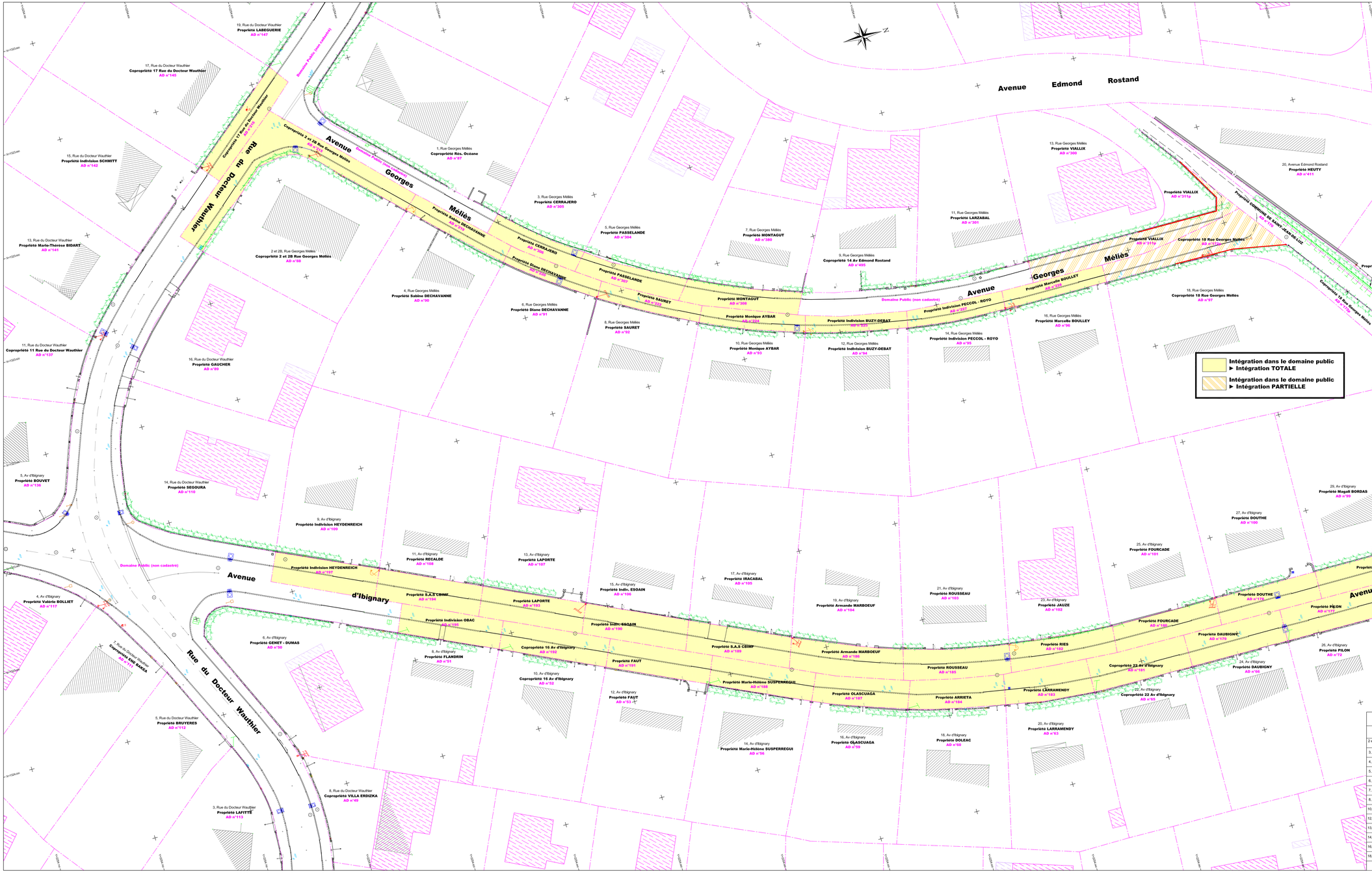

AVENUE D'IBIGNARY

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
8, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision OBAC	AD 195	127
9, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision HEYDENREICH	AD 197	120
10, Avenue d'Ibignary	Copropriété 16 Av d'Ibignary	AD 192	136
11, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 194	120
12, Avenue d'Ibignary	Propriété FAUT	AD 191	120
13, Avenue d'Ibignary	Propriété LAPORTE	AD 193	133
14, Avenue d'Ibignary	Propriété Marie-Hélène SUSPERREGUI	AD 188	124
15, Avenue d'Ibignary	Propriété Indiv. ESOAIN	AD 190	127
16, Avenue d'Ibignary	Propriété OLASCUAGA	AD 187	117
17, Avenue d'Ibignary	Propriété S.A.S CBIMF	AD 189	127
18, Avenue d'Ibignary	Propriété ARRIETA	AD 184	117
19, Avenue d'Ibignary	Propriété Armande MARBOEUF	AD 186	130
20, Avenue d'Ibignary	Propriété LARRAMENDY	AD 183	110
21, Avenue d'Ibignary	Propriété ROUSSEAU	AD 185	118
22, Avenue d'Ibignary	Copropriété 22 Av d'Ibignary	AD 181	129
23, Avenue d'Ibignary	Propriété RIES	AD 182	114
24, Avenue d'Ibignary	Propriété DAUBIGNY	AD 179	129
25, Avenue d'Ibignary	Propriété FOURCADE	AD 180	132
26, Avenue d'Ibignary	Propriété PILON	AD 177	125
27, Avenue d'Ibignary	Propriété DOUTHE	AD 178	126
28, Avenue d'Ibignary	Propriété Indivision NOEL	AD 175	120
29, Avenue d'Ibignary	Propriété Magali BORDAS	AD 176	119
30, Avenue d'Ibignary	Propriété VALISEAU	AD 174 partie	192
31, Avenue d'Ibignary	Propriété FOSSERIES	AD 173 partie	226
		TOTAL	**3138**

AVENUE GEORGES MELIES

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
2 et 2 bis, Rue Georges Mélès	Copropriété 2 et 2B Rue Georges Mélès	AD 215	307
3, Rue Georges Mélès	Propriété CERRAJERO	AD 306	82
4, Rue Georges Mélès	Propriété Sabine DECHAVANNE	AD 219	90
5, Rue Georges Mélès	Propriété PASSELANDE	AD 307	83
6, Rue Georges Mélès	Propriété Diane DECHAVANNE	AD 220	76
7, Rue Georges Mélès	Propriété MONTAGUT	AD 308	95
8, Rue Georges Mélès	Propriété SAURET	AD 222	84
10, Rue Georges Mélès	Propriété Monique AYBAR	AD 224	86
12, Rue Georges Mélès	Propriété Indivision BUZY-DEBAT	AD 225	76
13, Rue Georges Mélès	Propriété VIALLIX	AD 311 partie	166
14, Rue Georges Mélès	Propriété Indivision PECCOL - ROYO	AD 227	78
16, Rue Georges Mélès	Propriété Marcelle BOULLEY	AD 228	86
18, Rue Georges Mélès	Copropriété 18 Rue Georges Mélès	AD 172 partie	172
		TOTAL	**1481**

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636

Rue

RUE DU DOCTEUR Marie-Térèse WAUTHIER

Cadastre section AD

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BAGOURDAN
Géomètre-Expert

BARIL BIGOURDAN
Géomètre-Expert DPLG
2 Avenue d'Espagne 64600 ANGLET
Tél: 05 59 41 31 00 - Fax: 05 59 41 64 00
Email: bbgurdan@orange.fr

Cartes HERMES
SIRet:(siret)34324
APE: 7490B-75
Tél: 05 59 54 15 00

ETABLI LE :	26/06/22
MODIFIE LE :	29/09/22
	19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 1

LEGENDE :

- Alignement du parcellaire cadastral + limites non jornalières
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Pilier
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Bande podotactile
- Cassis
- Abaisseur
- Bordurette
- Accidentant non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneaux pub / affichage
- 03 — Rue Albert Le Barillier — Propriété DURAND — Section ISA n° 123 — Nom + numéro de voirie — Nom du propriétaire — Identification parcelle
- Stationnement réservé
- Vélo
- Piétons
- Passage piétons
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon-grille
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Feuillère
- Diamètre tronc
- Souche
- Haie
- Talus
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Le bornage ou la vérification de bornes peut modifier les surfaces et/ou la position des limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect sinon sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoire/mission séparée.
Sous réserve de modifications ultérieures.
Il n'intègre pas l'état réel des divers branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterraines éventuels.

RUE DU DOCTEUR WAUTHIER			
17, Avenue du Docteur WAUTHIER	Copropriété 17 Rue du Docteur Wauthier	AD 216	133
21, Avenue du Docteur WAUTHIER	Copropriété 21 Rue du Docteur Wauthier	AD 230	162
		TOTAL	**295**

Intégration dans le domaine public
► Intégration TOTALE

Intégration dans le domaine public
► Intégration PARTIELLE

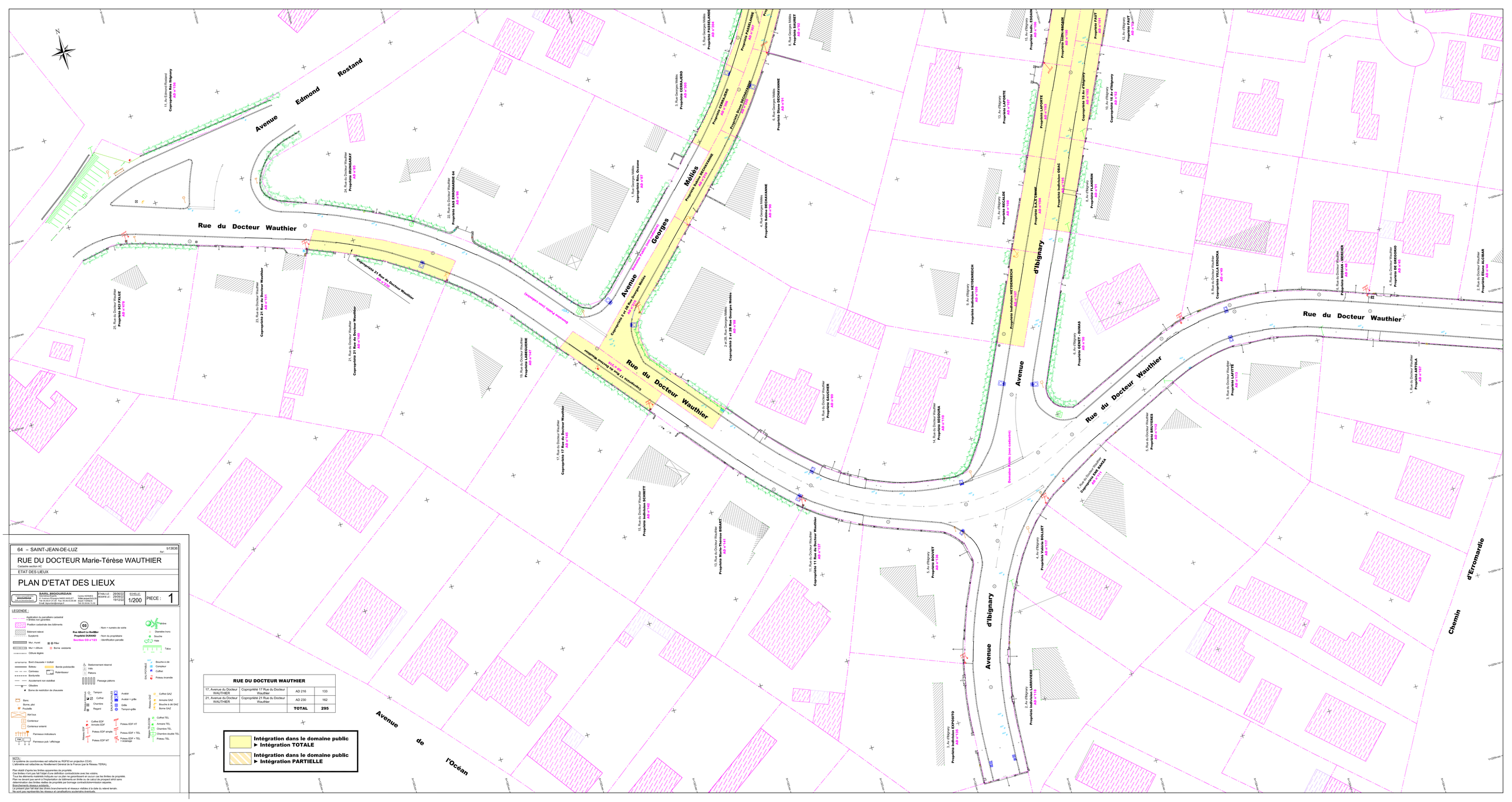

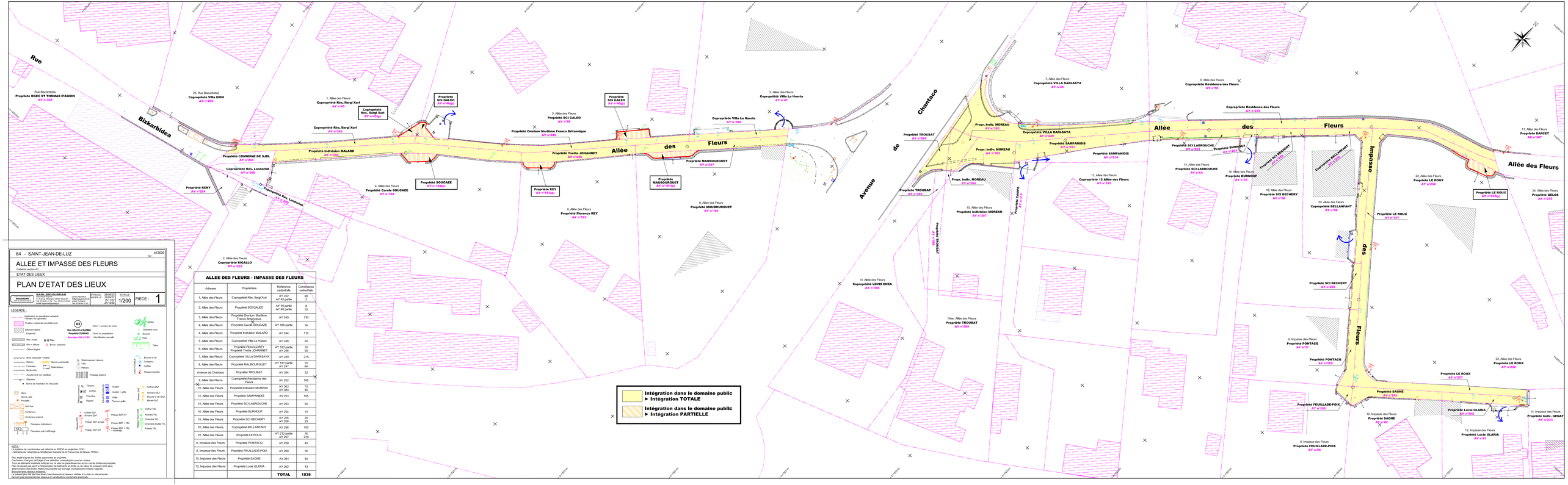

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

Ref. : 513636

ALLEE ET IMPASSE DES FLEURS

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BAIXAS, BISCOURDAN
Géomètres-Experts
Z.I. Jurson d'Hasparren 64240 LASSE
Tél. 05 59 29 71 07 - Fax: 05 59 29 64 90
Email : hasparren@baixas-geo.fr

Cabinet HENRIOT
14 Place Maréchal Foch
64220 TARNOS Cdex
Tél. 05 59 64 09 30

ECHELLE	DATE	CODEUR
1/200	26/06/12 05/07/12 19/11/12 25/11/12	PIECE : 1

LEGENDE :

Application du parcellaire cadastral
Limites non garanties

Prudhon cadastrale des bâtiments

Bâtiment relevé
Sculptural

Mur, muret
Pilier
Mur + clôture
Borne existante
Clôture légère

Bord chaussée + trottoir
Bateau
Bordure pastillée
Cantonnier
Ralentisseur
Bordurette
Accidentel non stabilisé
Glissière

Borne de restriction de chaussée

Banc
Borne plot
Poubelle

Abri bus

Conteneur
Conteneur enterré

Panneau indicateurs
Panneau pub / affichage

03
Rue Abbé Le Bellégo
Propriété DUBARE
Section 03 n°123

Nom + numéro de voirie

Nom du propriétaire
Identification parcelle

Stationnement réservé
Vélo
Piétons

Passage piétons

Tampon
Coffret
Chambre
Regard

Avaloir
Avaloir + grille
Grille
Tampon+grille

Coffret GAZ
Armoire GAZ
Bouche à clé GAZ
Borne GAZ

Coffret EDF
Armoire EDF

Poteau EDF simple
Poteau EDF MT

Poteau EDF + TEL
Poteau EDF + TEL + éclairage

Coffret TEL
Armoire TEL
Chambre TEL
Chambre double TEL
Poteau TEL

Végétation
Clairière tronc
Souche
Haie
Tuteur
Tabus

Bouche à clé
Compteur
Coffret
Poteau incendie

NOTE :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERRA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Ce plan ne saurait en aucun cas constituer un document de bornage. Il ne saurait servir à une détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoirement adjugée.
Représentations réalisées aériennes.
Les réseaux souterrains, canalisations, branchements et niveaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

ALLEE DES FLEURS - IMPASSE DES FLEURS

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
1. Allée des Fleurs	Copropriété Rés. Ilargi Xuri	AY 242 AY 45 partie	90 7
3. Allée des Fleurs	Propriété SCI GALEO	AY 46 partie AY 48 partie	8 15
3. Allée des Fleurs	Propriété Omnium Maritime Franco Britannique	AY 245	130
4. Allée des Fleurs	Propriété Carole SOUCAZE	AY 184 partie	14
4. Allée des Fleurs	Propriété Indivision MALARD	AY 244	110
5. Allée des Fleurs	Copropriété Villa La Huerta	AY 248	50
6. Allée des Fleurs	Propriété Florence REY Propriété Yvette JOHANNET	AY 183 partie AY 246	10 50
7. Allée des Fleurs	Copropriété VILLA DARI-SAYA	AY 249	215
8. Allée des Fleurs	Propriété MAUBOURGUET	AY 181 partie AY 247	15 64
Avenue de Chantaco	Propriété TROUBAT	AY 384	32
9. Allée des Fleurs	Copropriété Résidence des Fleurs	AY 252	165
10. Allée des Fleurs	Propriété Indivision MOREAU	AY 383 AY 383	70 45
12. Allée des Fleurs	Propriété SAMPANIDIS	AY 251	105
14. Allée des Fleurs	Propriété SCI LABROUCHE	AY 253	50
16. Allée des Fleurs	Propriété BURNOUF	AY 254	10
18. Allée des Fleurs	Propriété SCI BECHERY	AY 255 AY 258	25 23
20. Allée des Fleurs	Copropriété BELLAMFANT	AY 256	100
22. Allée des Fleurs	Propriété LE ROUX	AY 232 partie AY 257	10 270
6. Impasse des Fleurs	Propriété PONTACQ	AY 259	45
8. Impasse des Fleurs	Propriété FEUILLADE-POIX	AY 260	15
10. Impasse des Fleurs	Propriété SAGNE	AY 261	45
12. Impasse des Fleurs	Propriété Lucie GLARIA	AY 262	43
		TOTAL	**1838**

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636

Ref :

RUE ITSAS MENDI

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

BIGOURDAN
Géomètres-Experts
Siret 34 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 1

SARL BIGOURDAN
Géomètres-Experts
41, Avenue d'Espagne 64600 ANGLET
Tél: 05.59.01.01.00 - Fax: 05.59.43.90.90
Email: bigourdan@orange.fr

Centre HERMES
1018rd.langas(CM1)06
40220 TARNOS
Tél: 05.58.04.15.30

ETABLI LE :	28/06/22
MODIFIE LE :	29/09/22
	19/12/22

ECHELLE : 1/200

PIECE : 1

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral = limites non garanties
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Pilier
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Bande podotactile
- Caniveau
- Ralentisseur
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux indicateurs
- Panneau pub / affichage
- 03 ; Nom + numéro de voirie
- Rue Albert Le Barillier
- Propriété DURAND ; Nom du propriétaire
- Section CO n°123 ; Identification parcelle
- Stationnement réservé
- Vélo
- Piétons
- Passage piétons
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon-grille
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage
- Arbre
- Diamètre tronc
- Souche
- Haie
- Talus
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau incendie
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoire+mission séparée.
Branchements réseaux existants :
Le présent plan fait état des divers branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

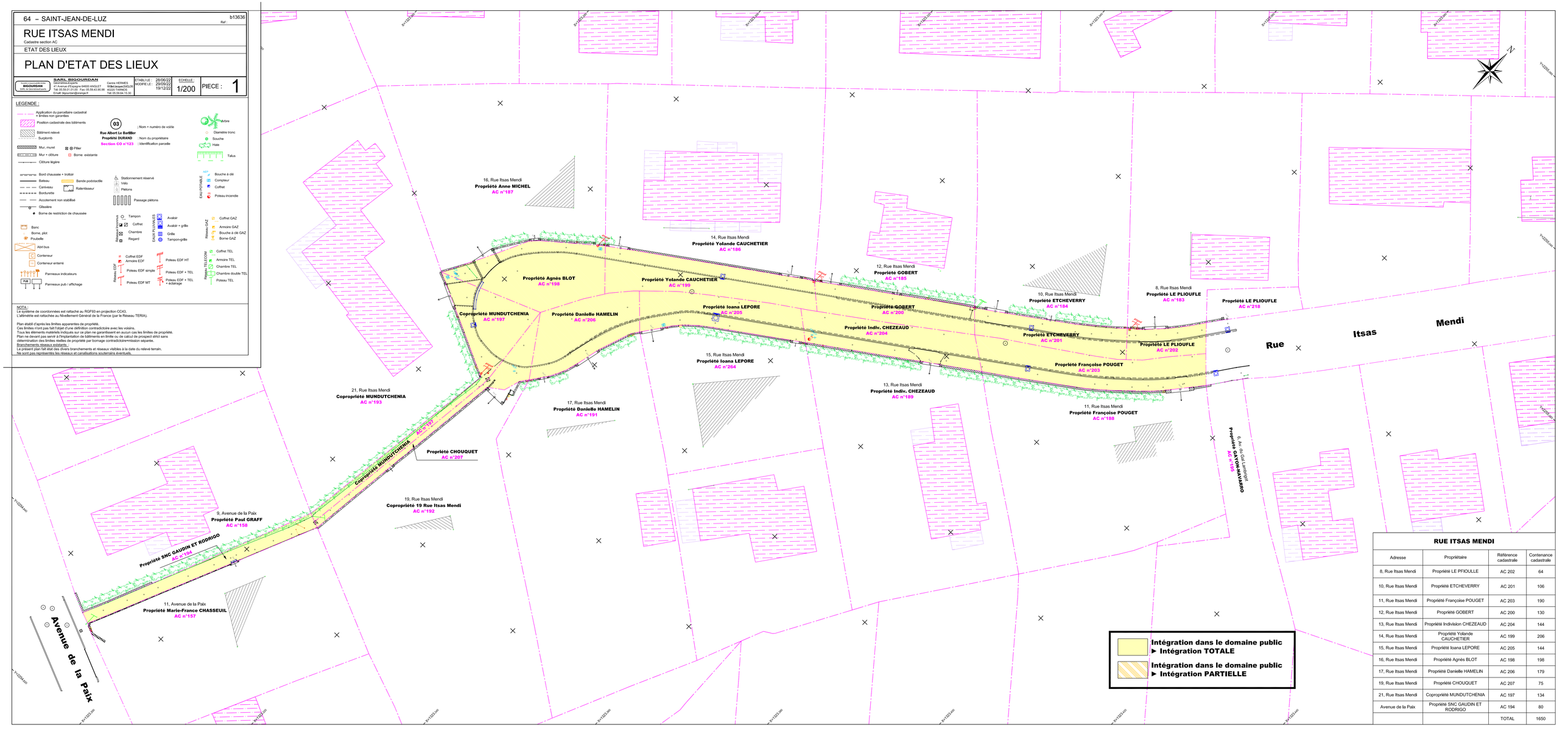

RUE ITSAS MENDI

Adresse	Propriétaire	Référence cadastrale	Contenance cadastrale
8, Rue Itsas Mendi	Propriété LE PFIOULLE	AC 202	64
10, Rue Itsas Mendi	Propriété ETCHEVERRY	AC 201	106
11, Rue Itsas Mendi	Propriété Françoise POUGET	AC 203	190
12, Rue Itsas Mendi	Propriété GOBERT	AC 200	130
13, Rue Itsas Mendi	Propriété Indivision CHEZEAUD	AC 204	144
14, Rue Itsas Mendi	Propriété Yolande CAUCHETIER	AC 199	206
15, Rue Itsas Mendi	Propriété Ioana LEPORE	AC 205	144
16, Rue Itsas Mendi	Propriété Agnès BLOT	AC 198	198
17, Rue Itsas Mendi	Propriété Danielle HAMELIN	AC 206	179
19, Rue Itsas Mendi	Propriété CHOUQUET	AC 207	75
21, Rue Itsas Mendi	Copropriété MUNDUTCHENIA	AC 197	134
Avenue de la Paix	Propriété SNC GAUDIN ET RODRIGO	AC 194	80
		TOTAL	1650

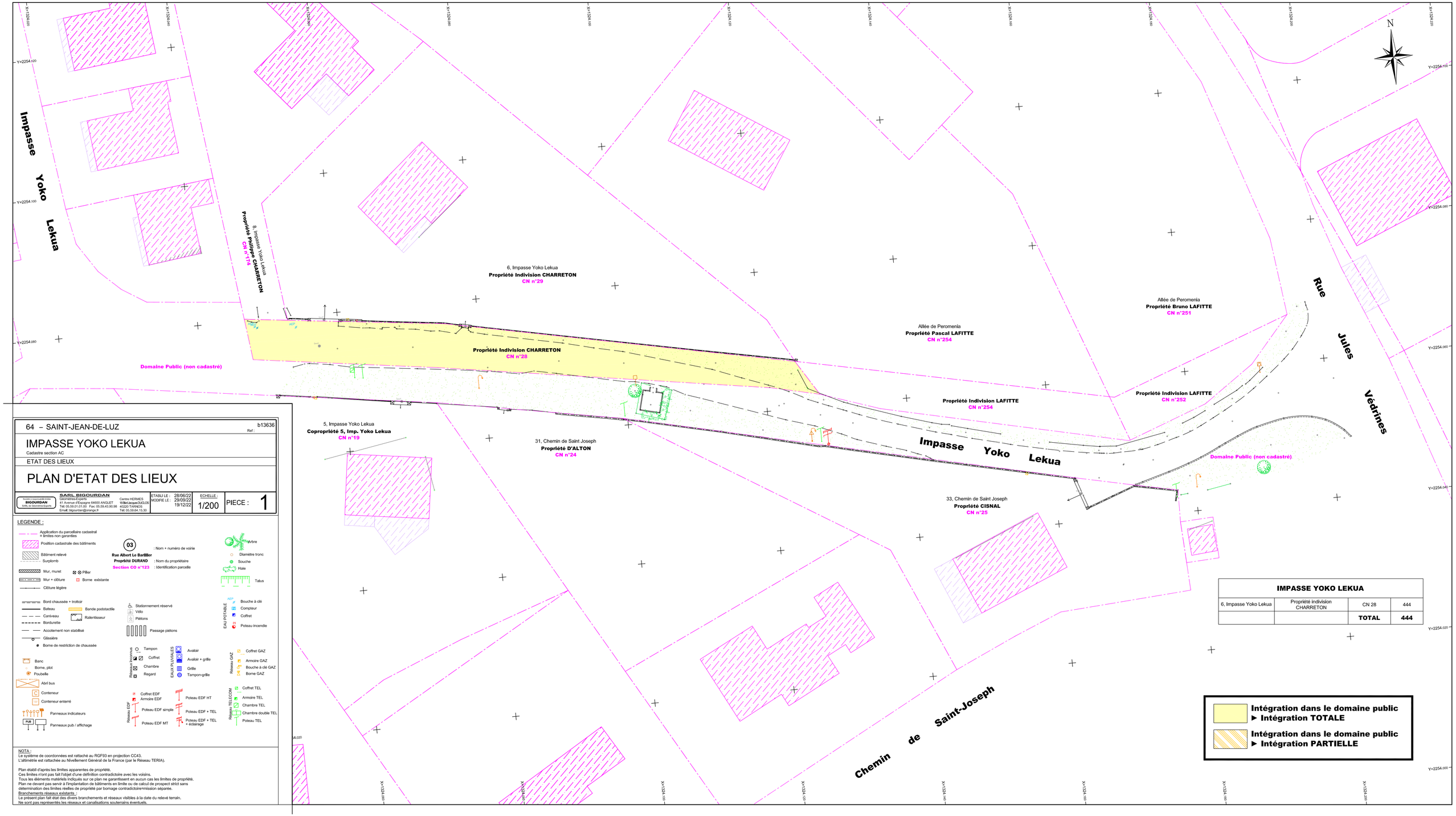

64 – SAINT-JEAN-DE-LUZ

b13636
Ref :

IMPASSE YOKO LEKUA

Cadastre section AC

ETAT DES LIEUX

PLAN D'ETAT DES LIEUX

Société membre du groupe BIGOURDAN
SARL de Géomètres-Experts

SARL BIGOURDAN
Géomètres-Experts
41 Avenue d'Espagne 64600 ANGLET
Tél: 05.59.01.01.00 Fax: 05.59.43.90.98
Email: bigourdan@orange.fr

Centre HERMES
1018Av.Jacques DUCLOS
40220 TARNOS
Tél: 05.59.64.15.30

ETABLI LE : 28/06/22 MODIFIE LE : 28/09/22 19/12/22	ECHELLE : 1/200	PIECE :	1

LEGENDE :

- Application du parcellaire cadastral
  = limites non garanties
- Position cadastrale des bâtiments
- Bâtiment relevé
- Surplomb
- Mur, muret
- Piller
- Mur + clôture
- Borne existante
- Clôture légère
- Bord chaussée + trottoir
- Bateau
- Bande podotactile
- Cantiveau
- Ralentisseur
- Bordurette
- Accotement non stabilisé
- Glissière
- Borne de restriction de chaussée
- Banc
- Borne, plot
- Poubelle
- Abri bus
- Conteneur
- Conteneur enterré
- Panneaux Indicateurs
- Panneaux pub / affichage

03 : Nom + numéro de voirie
Rue Albert Le Barillier
Propriété DURAND : Nom du propriétaire
Section CO n°123 : Identification parcelle

- Stationnement réservé
- Vélo
- Piétons
- Passage piétons

Réseaux Incomus
- Tampon
- Coffret
- Chambre
- Regard

EAUX PLUVIALES
- Avaloir
- Avaloir + grille
- Grille
- Tampon-grille

Réseau EDF
- Coffret EDF
- Armoire EDF
- Poteau EDF simple
- Poteau EDF MT
- Poteau EDF HT
- Poteau EDF + TEL
- Poteau EDF + TEL + éclairage

EAU POTABLE
- Arbre
- Diamètre tronc
- Souche
- Haie
- Talus
- Bouche à clé
- Compteur
- Coffret
- Poteau Incendie

Réseau GAZ
- Coffret GAZ
- Armoire GAZ
- Bouche à clé GAZ
- Borne GAZ

Réseau TELECOM
- Coffret TEL
- Armoire TEL
- Chambre TEL
- Chambre double TEL
- Poteau TEL

NOTA :
Le système de coordonnées est rattaché au RGF93 en projection CC43.
L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (par le Réseau TERIA).

Plan établi d'après les limites apparentes de propriété.
Ces limites n'ont pas fait l'objet d'une définition contradictoire avec les voisins.
Tous les éléments matériels indiqués sur ce plan ne garantissent en aucun cas les limites de propriété.
Plan ne devant pas servir à l'implantation de bâtiments en limite ou de calcul de prospect strict sans détermination des limites réelles de propriété par bornage contradictoire/emission séparée.
Branchements réseaux existants :
Le présent plan fait état des divers branchements et réseaux visibles à la date du relevé terrain.
Ne sont pas représentés les réseaux et canalisations souterrains éventuels.

IMPASSE YOKO LEKUA

6, Impasse Yoko Lekua	Propriété Indivision CHARRETON	CN 28	444
		TOTAL	**444**

Intégration dans le domaine public
► Intégration TOTALE

Intégration dans le domaine public
► Intégration PARTIELLE